Année 1954. — N° 10. Le Numéro 15 francs. 17 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **250 fr.**; ETRANGER : **450 fr.**
(Compte chèque postal: **9063.13, Paris.**)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954

Séances des 9 et 10 Mars 1954.

SOMMAIRE

Insuffisance des statistiques françaises et moyens d'y remédier (1).
Méthodes d'analyse et de mesure du travail pratiquées en France (2).

INSUFFISANCE DES STATISTIQUES FRANÇAISES ET MOYENS D'Y REMÉDIER (II) (3)

1° Rapport, présenté au nom du Conseil économique, par M. André Malterre.

SOMMAIRE

Objet et plan de l'étude.

I. — LE PROBLÈME.

Les insuffisances des statistiques françaises peuvent s'apprécier à un double point de vue:

a) Par rapport aux besoins et notamment à ceux de la politique économique.
b) Par rapport aux autres pays.

II. — BILAN GÉNÉRAL DES INSUFFISANCES STATISTIQUES.

a) Absence d'inventaire de base récent sur la structure de l'économie française.

Analyse des insuffisances par secteurs d'activité:

b) Agriculture.
c) Industrie.
d) Transports.
e) Commerce extérieur.
f) Statistiques financières.
g) Echanges extérieurs.
h) Prix et coût de la vie.
i) Salaires et revenus.
j) Pouvoir d'achat.

III. — LES DIFFICULTÉS DE LA DOCUMENTATION STATISTIQUE. — ESSAI D'EXPLICATION.

a) Manque de vouloir (abus du caractère confidentiel des informations, climat général de scepticisme, etc.).
b) Manque de pouvoir (ressources en personnel, matériel et crédits).
c) Manque de savoir (connaissance difficile de certaines données).

IV. — LES VOIES DU PROGRÈS.

a) La préparation au stade de l'enseignement.
b) L'indépendance de la fonction statistique.
c) L'organisation des services.
d) Le climat.

Les moyens.

OBJET ET PLAN DE L'ETUDE

Le Conseil économique a toujours attaché un grand prix à l'amélioration des statistiques françaises. Il a marqué son intérêt dans plusieurs rapports, notamment ceux présentés par M. Le Brun sur les « Méthodes et la présentation des évaluations officielles du revenu national », M. Sauvy, président de la commission de la conjoncture économique et du revenu national sur « Les statistiques du chômage et de l'emploi » et M. Louis

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique* n° 9 du 10 mars 1954.
(2) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique* n° 10 du 11 mars 1954.
(3) Le Conseil économique a déjà émis, le 24 mars 1953, un premier avis sur les statistiques du chômage et de l'emploi sur le rapport de M. A. Sauvy. (*Journal officiel* n° 8, édition des Avis et rapports du Conseil économique, du 26 mars 1953.)

Leroy, sur « L'étude du revenu agricole » (1). Il a paru néanmoins nécessaire au Conseil d'effectuer un travail de synthèse, afin de souligner, non pas devant les conseillers économiques, qui en sont convaincus d'avance, mais devant les pouvoirs publics et l'opinion, que la statistique était chose sérieuse et indispensable pour l'élaboration et la conduite d'une politique économique raisonnée.

Trop souvent, en effet, l'opinion même des milieux informés oscille vis-à-vis de la statistique entre deux tendances extrêmes aussi nuisibles l'une que l'autre.

Pour les uns, les chiffres sont sacrés et ils leur attachent une foi trop grande, sans opérer les pondérations nécessaires et sans tenir compte du coefficient d'approximation propre à tout ce qui est statistique.

Les autres, et ce sont du reste eux les plus nombreux, ne croient pas à la statistique et s'en tiennent au mot célèbre de Disraeli, selon lequel la statistique est la forme la plus perfectionnée du mensonge.

Faut-il ajouter que des hommes d'esprit de grande valeur mais d'une imagination un peu trop fertile ont voulu voir dans la collecte des chiffres et leur utilisation rationnelle je ne sais trop quelle tentative machiavélique d'asservissement de l'humanité, pour l'assujettir au gouvernement de la technique. Il est donc nécessaire de situer le problème de l'importance et de l'utilité des statistiques sous son véritable jour, afin que la France cesse d'être dans ce domaine, du fait particulièrement d'une opinion mal informée, en retard sur d'autres grands pays.

Il convient, du reste, de souligner avec force au début de ce rapport que rien n'est plus étranger à la véritable statistique que les interprétations tendancieuses qui ont été faites parfois des éléments d'informations apportés par elle.

Il semble donc nécessaire, dans le cadre de cette étude, de montrer en premier lieu, d'une manière aussi concrète que possible, quels sont les besoins précis que nous avons à satisfaire et pour lesquels il nous faut améliorer nos statistiques; en second lieu, de procéder à un inventaire de nos insuffisances statistiques; enfin, d'en déterminer les causes et d'en suggérer les remèdes.

I. — LE PROBLEME

Les insuffisances des statistiques françaises peuvent s'apprécier à un double point de vue:

Par rapport aux besoins et, notamment, à ceux de la politique économique;

Par rapport aux autres pays.

a) **Par rapport aux besoins et, notamment, à ceux de la politique économique:**

Il n'est pas indispensable d'énoncer tous les besoins insatisfaits par suite de l'insuffisance de notre appareil statistique.

Il suffit de mentionner une des lacunes les plus essentielles:

C'est un fait que, parmi les problèmes qui se posent aux économistes et, spécialement, depuis l'apparition de la grande industrie, le problème des crises économiques est un de ceux qui a soulevé le plus de difficultés. Il est loin d'être résolu. Mais il reste étonnant de penser que non seulement les crises du passé, mais encore des crises analogues à celle que nous traversons actuellement sont, au fond, très mal connues et que l'on manque d'éléments pour déterminer avec précision par quels secteurs, par quelles régions elles ont commencé, comment elles ont évolué. De ce fait, l'on raisonne sur des approximations et l'on arrive difficilement à se mettre d'accord sur les causes, donc sur les remèdes.

Si l'on prend un problème d'actualité, comme celui des *investissements*, on admettra fort bien que le développement de l'économie d'un pays dépend, pour une large part, non de leur choix judicieux, que ce soit, du reste, dans une économie planifiée ou dans une économie libérale.

Une erreur dans le choix d'un investissement, le fait que celui-ci soit inutile, correspond à une destruction de richesse. Or, si l'on songe que la production n'est pas une fin en soi, mais qu'elle n'a de raison d'être que dans la mesure où elle correspond à un besoin, on est stupéfié de notre manque de renseignements et de connaissances sur l'évolution de la demande dans le temps et sur la répartition des revenus. Généralement, on répond que cette demande devrait s'accroître d'une façon proportionnelle, sans que sa structure en soit modifiée. Comment s'étonner dans ces conditions que, quel que soit le régime économique, des erreurs constantes soient faites en matière d'investissement ? Ceci est encore plus grave dans un pays comme le nôtre où les moyens financiers se trouvent très limités.

Est-on plus avancé dans le cas d'un problème aussi actuel que celui des *salaires* ? Il nous suffira ici de constater que les informations les plus récentes sur la masse des salaires et sa composition remontent à 1951. Quant à l'évolution des autres catégories de revenus, elle est connue d'une manière encore beaucoup plus approximative que celle des salaires.

b) **Par rapport aux autres pays,** la comparaison ne manque pas d'être inquiétante.

Il est évident que l'U. R. S. S. et les pays de l'Europe orientale à économie strictement planifiée possèdent un appareil statistique très développé. Il serait impossible d'élaborer des prévisions annuelles et, à plus forte raison quinquennales, sans les appuyer sur une connaissance valable des résultats antérieurs et une appréciation suffisante du degré actuel de réalisation des programmes.

Mais la richesse de l'information statistique n'est pas le privilège des nations à économie planifiée. On trouve un appareil statistique perfectionné, non seulement dans les pays scandinaves, mais aussi en Grande-Bretagne et, ce qui est encore plus significatif, aux Etats-Unis.

On ne présentera pas ici un tableau général des résultats obtenus dans ces pays, ce qui étendrait abusivement le cadre de ce rapport. Un fait précis exprime assez bien l'importance attachée à la statistique par les Etats-Unis, pays à économie largement libérale. Au début de 1954, on connaît déjà le niveau du produit national de l'année 1953, la part du revenu national affectée aux revenus individuels, les dépenses de consommation et d'investissements réalisées au cours de l'année. Le Département américain du commerce publie même chaque mois une estimation, ramenée à l'année, du niveau global des revenus personnels pour le mois précédent. Enfin, les conseillers économiques du président des Etats-Unis font connaître périodiquement des évaluations du produit national brut avant que soient connus les résultats publiés par le Département du commerce.

Cet exemple montre, mieux que beaucoup d'autres, que la statistique n'est pas liée à une forme déterminée de la politique économique. Ce sont les entreprises privées américaines qui demandent la publication aussi rapide que possible de ces évaluations du revenu, pour éclairer leur propre politique.

Le problème étant ainsi posé, il importe de ne pas s'attarder à des considérations de caractère général et d'aborder aussitôt un bilan précis des principales insuffisances statistiques constatées en France dans tous les domaines de l'activité.

II. — BILAN GENERAL DES INSUFFISANCES STATISTIQUES

a) L'absence d'inventaire de base.

L'absence d'inventaire de base récent sur la structure de l'économie française constitue, indiscutablement, l'une des lacunes les plus graves.

Le Conseil économique a déjà eu l'occasion d'en démontrer les inconvénients évidents, lorsqu'il attirait très instamment l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de ces recensements, dans son avis précité du 22 décembre 1952 sur le revenu national: « On ne peut étudier », mentionnait le rapport, « l'évolution de la production et des prix, si l'on ne possède pas des renseignements détaillés sur le cadre dans lequel se produisent des mouvements ». Une collection de chiffres n'est jamais suffisante. Il faut pondérer, interpréter et expliquer.

Or, le bilan n'est guère encourageant:

En matière *démographique*, on constate qu'il n'y a pas eu de recensement de la population depuis 1946, malgré la nécessité reconnue d'une périodicité quinquennale.

Encore ce dernier recensement est-il incomplet: pour l'appréciation de la population active et la connaissance des établissements, les renseignements tirés des recensements remontent, en fait, à 1936. Il a fallu attendre le budget de 1954 pour que soit prévu effectivement un nouveau recensement.

L'agriculture n'a pas connu de recensement depuis 1929; on sait que celui-ci avait été réalisé dans de mauvaises condi-

(1) Avis du 22 décembre 1952, sur les « Méthodes et la présentation des évaluations officielles du revenu national », adopté sur le rapport de M. Pierre Le Brun (*Journal officiel*, avis et rapports du Conseil économique, n° 22, du 24 décembre 1952).

Avis du 24 mars 1953 sur les « Statistiques du chômage et de l'emploi », formulé sur le rapport de M. A. Sauvy (*Journal officiel*, Avis et rapports du Conseil économique, n° 8, du 26 mars 1953).

Avis du 24 novembre 1953, sur « L'étude du revenu agricole », adopté sur le rapport de M. Louis Leroy (*Journal officiel*, Avis et rapports du Conseil économique, n° 24, du 25 novembre 1953).

tions. Le programme d'enquête statistique publié pour 1954 prévoit un recensement général des exploitations agricoles.

Le dernier recensement *industriel*, d'ailleurs partiel, remonte à l'année 1931.

Quant à la *distribution*, elle n'a donné lieu à aucun recensement général. Seule, l'exploitation du *Fichier des établissements*, géré par l'I. N. S. E. E., a permis la publication très récente d'une évaluation, encore approchée, du nombre des commerces de gros et de détail, alimentaires ou non, de celui des vendeurs de services (coiffure, hôtels, etc.) et des intermédiaires vendant pour le compte d'autrui, etc. On ne possède également que peu de renseignements sur la structure de l'artisanat.

Cette absence d'inventaires de base récents sur la structure économique constitue l'obstacle principal à une amélioration de notre connaissance statistique. En 1954 est prévu un essai de recensement général de la distribution limité à la circonscription d'une chambre de commerce.

b) Agriculture.

Un bilan précis des insuffisances statistiques se doit d'examiner successivement, même de façon assez schématique, les *défaillances de l'information statistique par secteur d'activité*:

Dans le domaine *agricole*, on peut citer surtout la connaissance très insuffisante des *moyens de production*:

Effectifs réels du cheptel, spécialement pour les porcs et bovins élevés (il y a souvent confusion entre élèves et veaux destinés à l'abattage).

Valeur locative des terres et dépenses d'entretien des bâtiments agricoles (travaux souvent effectués par des artisans ruraux et fort mal connus);

Mises à la réforme annuelles de machines et tracteurs;

Consommation effective des engrais au niveau de l'exploitation et par départements.

Toutefois, les résultats d'une enquête effectuée sur les investissements de l'agriculture (matériel, semences sélectionnées, animaux, bâtiments, etc.) pourront être prochainement publiés.

Personnel salarié agricole: importance, salaires reçus, durée du travail, etc., sont très mal connus: une enquête par sondage est prévue, annuellement, sur la main-d'œuvre et les salaires en agriculture.

Prix à la production: on connaît peu ou très mal le prix du bétail sur pied à la ferme et les marges d'erreurs sont trop élevées pour l'évaluation du prix des fruits et légumes, des pommes de terre, des vins de cru, des volailles et des œufs, etc.

Les *productions* elles-mêmes sont souvent difficilement évaluées: pour la viande, les statistiques des abattages conservent un caractère partiel, et l'on note plusieurs estimations de la production du lait.

Quant à *l'auto-consommation* rurale, le manque de moyens et les rifficultés de l'enquête en milieu agricole rendent son appréciation très grossière.

c) Industrie.

Le Conseil économique a déjà souligné dans l'avis formulé le 24 mars 1953, sur le rapport de M. A. Sauvy, les lacunes des statistiques du chômage et de l'emploi. On retiendra ici le retard des informations publiées sur la durée du travail et l'emploi: au 1er mars 1954, on ne connaît encore que les résultats du 1er octobre 1953. Ce retard se retrouve d'ailleurs dans d'autres secteurs et risque d'être cause de décisions économiques erronées.

Le niveau d'ensemble de la production industrielle est lui-même connu de façon trop incomplète, ce qui favorise une utilisation abusive des indices d'ensemble. Il faut rappeler ici que l'on manque de bases certaines d'appréciation, par suite de l'absence de recensement industriel depuis 1931, que toute l'activité industrielle n'est pas saisie par l'indice (sont exclues les industries de l'habillement et des étoffes, du bois et de l'ameublement, les industries alimentaires); que certaines activités, telles celles du bâtiment ou celles des industries mécaniques, sont appréciées très indirectement, soit par les heures-ouvrier effectuées (bâtiment), soit par les consommations de matières (industries mécaniques). Il faut enfin souligner la dégénérescence de certaines sources de l'information industrielle, liée à la disparition des tâches de répartition antérieurement dévolues aux organisations professionnelles. Il y a grande difficulté à obtenir des renseignements, pourtant fondamentaux, sur les *stocks* des entreprises, les prix de revient, les investissements, le montant des commandes en carnet et les durées de livraison.

d) Transports.

Les trafics ferroviaires, maritimes, fluviaux et aériens sont assez bien connus, mais la part exacte de la route dans l'activité des transports reste la lacune essentielle.

On n'a pu obtenir jusqu'ici aucune donnée globale suffisamment précise sur les tonnages transportés, les distances parcourues, les itinéraires empruntés. Toutefois, on essaie depuis peu d'apprécier l'importance du parc des véhicules utilitaires et de procéder à des sondages sur les transports routiers de marchandises, dont le plus récent donnera lieu à une publication prochaine.

Il est bien évident que l'on ne peut s'en tenir, comme par le passé, à des estimations très grossières de l'activité des transports routiers effectuées à partir des parcs utilitaires ou des consommations de carburants.

e) Commerce intérieur.

Outre l'absence de recensement général déjà signalé, il faut constater ici les difficultés de mesure de l'activité commerciale.

Le volume des ventes et les chiffres d'affaires ne sont connus que très insuffisamment, par des relevés partiels ne portant que sur quelques centaines d'établissements.

Quant à l'étude des prix de revient des marges et du coût de la distribution, elle se heurte à des difficultés techniques et psychologiques considérables.

f) Statistiques financières.

Pour éviter toute longueur, on se limitera ici encore à un simple rappel des principales insuffisances constatées:

Crédit et épargne.

On ignore les catégories sociales et professionnelles des déposants, des banques, chèques postaux et caisses d'épargne.

Les statistiques du crédit donnent l'état, en fin de période, des crédits et non leurs mouvements.

On ne connaît pas le chiffre des crédits imputés à l'artisanat, aux petites et moyennes entreprises et aux exploitations agricoles individuelles.

Valeurs mobilières.

Le volume des transactions n'est pas connu pour les rentes négociées seulement au comptant et pour les valeurs traitées sur le marché des courtiers.

g) Echanges extérieurs.

Balance commerciale.

Les douanes ne publient que des évaluations Caf des importations (c'est-à-dire comprenant à la fois le coût des produits importés, et celui des assurances et du fret), à l'exclusion d'évaluations directes des prix fob (assurances et frets inclus). Ceci fausse quelque peu la comparaison avec les exportations qui sont ainsi évaluées.

On ne possède qu'une simple estimation *a posteriori* du service des études économiques et financières du ministère des finances.

Balance des payements.

L'office des changes ne publie pas d'évaluations des crédits privés et des opérations qui échappent au contrôle financier. Il est évident que les transferts de cette nature n'en affectent pas moins l'évolution de nos payements étrangers. Il semble qu'une évaluation, même très approximative, devrait en être publiée, de même que, sur le plan des finances internes, des estimations globales de la fraude fiscale ont pu être faites.

h) Prix et coût de la vie.

Les insuffisances sont ici nombreuses:

On a déjà noté la méconnaissance des *prix à la production*, surtout en agriculture. On peut ajouter l'absence de documentation sur le prix des terrains, des immeubles et des loyers commerciaux. Une étude sur le prix des immeubles, très peu coûteuse, avait été entreprise durant la guerre. Il serait utile de la renouveler et de l'étendre à l'examen du prix des terrains.

L'I. N. S. E. E. s'efforce de mettre au point des informations valables sur l'évolution du *coût de la construction*.

D'autres difficultés tiennent à *la représentativité insuffisante de l'indice des prix de gros*.

On sait que peu de produits finis manufacturés ont pu être retenus, par suite du manque de continuité des fabrications ou de certaines réticences professionnelles; ainsi, l'indice métallurgique ne concerne que quelques produits finis peu ouvragés, tels que rails, poutrelles et tubes.

On doit toutefois reconnaître l'élargissement du domaine des indices des prix depuis 1949: prix des véhicules à moteur, prix des appareils d'équipement ménager à Paris; prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles; recettes des spectacles à Paris.

i) Salaires et revenus.

On sait que les salaires tant directs qu'indirects sont mal appréciés dans leur masse, et seulement à une cadence annuelle et avec de gros retards.

L'origine des informations est souvent fiscale et l'on saisit mal le niveau réel des salaires, compte tenu des primes et avantages s'ajoutant au salaire de base. Quant aux statistiques du salaire horaire, publiées par le ministère du travail, il apparaît indispensable de limiter fortement le retard de leur publication et de publier rapidement, dans l'attente des résultats définitifs, des données sommaires et provisoires.

Les revenus non salariaux sont encore plus difficilement saisissables (revenus agricoles) ou ne peuvent être étudiés qu'à partir de renseignements fiscaux imprécis (incomplets et d'exploitation très délicate (revenus artisanaux, revenus des professions libérales et revenus mixtes).

L'ensemble de ces insuffisances présente l'inconvénient majeur de rendre difficile une appréciation valable de la répartition du revenu national.

j) Pouvoir d'achat.

L'évolution du pouvoir d'achat ne peut être que très difficilement estimée, par exemple par le rapprochement délicat des indices de prix et de salaires.

On se heurte ici à l'absence de moyens permettant le dépouillement généralisé des feuilles de paye par secteur d'activité et par métier pour les études du pouvoir d'achat salarial.

Un autre obstacle est constitué par l'insuffisance fondamentale de statistiques de la consommation, en particulier dans les milieux urbains non salariés et pour les ruraux. Il y aurait lieu, à cet égard, de procéder à une étude approfondie des besoins de consommation insatisfaits, de leur importance, de leur hiérarchie et de l'utilisation probable des suppléments de revenus pouvant être distribués à la population. Le commissariat général à la productivité se préoccupe de cette question, dont l'importance apparaît fondamentale pour une orientation valable des investissements. Ces études doivent être, bien entendu, complétées par l'examen de l'élasticité des diverses productions devant faire face à ces besoins et des conditions détaillées de leur progression.

Des enquêtes ont été déjà entreprises ou prévues par l'I. N. S. E. E. sur la consommation particulière de certains produits (habillement, radio, articles d'équipement ménager, mobilier...).

Ce bilan des insuffisances statistiques reste schématique. Du moins, souligne-t-il les insuffisances les plus graves, dont l'examen ne doit pas faire oublier les progrès considérables déjà réalisés en matière d'information statistique:

On notera simplement, à titre d'exemple, le degré de perfectionnement atteint en France par les statistiques du mouvement de la population, à la fois complètes et rapides.

L'objet de ce rapport étant limité à l'étude des insuffisances, il importe maintenant de tenter un essai d'explications des difficultés de la documentation statistique.

III. — LES DIFFICULTES DE LA DOCUMENTATION STATISTIQUE, ESSAI D'EXPLICATION

Trois ordres de raisons peuvent être, en gros, avancés:

a) Un manque de vouloir.

Un manque de vouloir doit être d'abord observé. Il s'analyse de deux façons:

On met en avant trop facilement les exigences d'une tendance parfois exagérée au *secret* ou au *caractère confidentiel* des informations.

En fait, cet état d'esprit trahit généralement une crainte excessive du concurrent ou une méfiance de l'usage fiscal des informations. Il faut noter que la tendance au secret n'est pas particulière aux activités privées, mais se retrouve pour la publication de certains résultats des entreprises du secteur public.

Comment réaliser les études, si indispensables en France, des prix de revient sans une collaboration étroite des statisticiens spécialisés et des organisations professionnelles ?

Déjà réticentes dans de nombreux cas aux demandes des administrations, celles-ci se heurtent elles-mêmes assez souvent à la réaction négative à leur égard de leurs propres ressortissants. On notera surtout ici le problème posé par la connaissance des investissements privés, de l'autofinancement, de la variation des stocks et des profits.

Toutefois, le chef du bureau central de statistique industrielle au ministère de l'industrie et du commerce a fait observer que: « le climat de méfiance s'est fortement atténué dans les industries où, par suite de la persévérance des organisations syndicales, la statistique existe depuis longtemps et n'a pas dégénéré. Les méfiances dans ces secteurs ont à peu près disparu devant la constatation qu'aucune utilisation n'était faite des chiffres individuels, et que les résultats statistiques renforçaient la position de la profession dans maintes occasions ».

Au delà de ces réticences professionnelles, on note en France un *climat général de méfiance* qui s'oppose à la collecte d'informations étendues et ceci même à l'égard d'organismes ayant un rôle de défense.

« Assez-souvent » a déclaré le directeur général de l'I. N. S. E. E. devant la commission de la conjoncture du Conseil économique, « le Français de la rue interrogé par nos enquêteurs répond mal ou refuse de répondre », ce qui oblige à augmenter l'échantillon et rend délicate l'exploitation des sondages.

b) Manque de pouvoir.

On touche ici au problème des ressources en personnel, matériel et crédits des organismes chargés de l'information statistique.

Cette insuffisance est notoire, par exemple dans le cas des enquêtes sur la consommation, dont on a souligné plus haut l'importance. Elle est particulièrement grave lorsqu'elle conduit à différer les recensements démographiques, industriels, commerciaux ou agricoles, dont on a reconnu l'urgente nécessité. Le Conseil économique a déjà souligné, dans son avis précité du 22 décembre 1952, l'obstacle apporté à l'établissement des comptes de la nation par l'insuffisance des moyens accordés aux services compétents. La part des dépenses de l'Etat consacrées à l'information statistique représente cependant une part minime des charges publiques et constitue un investissement dont la rentabilité n'est pas à démontrer.

La formation du personnel statistique exige en particulier de gros efforts. Elle suppose le détachement de statisticiens qualifiés à l'institut, dans les grandes administrations publiques ou semi-publiques (départements ministériels, mais aussi sécurité sociale, Banque de France, villes importantes, etc.). Le problème est examiné plus loin à propos de l'organisation des services statistiques.

c) Manque de savoir.

Ce terme veut marquer la connaissance, parfois très difficile par les intéressés eux-mêmes, de certains éléments de leur activité professionnelle.

Cette difficulté s'observe plus spécialement en matière agricole, où il est spécialement délicat, même pour les exploitants, d'apprécier les prix de revient, l'auto-consommation, etc.

La plupart des exploitations ne peuvent déterminer de façon précise le prix de revient de leurs productions, souvent multiples, ni préciser la valeur de la consommation qu'eux-mêmes, leurs familles et les salariés qu'ils emploient font des produits de l'exploitation.

La complexité des données agricoles pose des problèmes statistiques dont les difficultés ne sont pas négligeables, et que soulignent, chaque année, les travaux publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques sur le revenu agricole.

IV. — LES VOIES DE PROGRES

On peut les énoncer ainsi:

Préparation, au stade de l'enseignement, à la compréhension des problèmes statistiques;

Indépendance de la fonction statistique;

Organisation assurant une liaison étroite entre l'institut national de la statistique et des études économiques et les ministères techniques;

Instauration d'un climat de coopération active à l'information statistique;

Existence de moyens suffisants.

a) La préparation au stade de l'enseignement.

Réclamer, *dès le stade de l'enseignement*, une certaine préparation à la compréhension des problèmes statistiques n'est pas une simple pétition de principe. C'est une condition de progrès, que le Conseil économique a déjà eu l'occasion de souligner, dans le domaine particulier de l'information agricole

Dans le rapport introductif de l'avis précité du 24 novembre 1953 pour l'étude du revenu agricole, M. Louis Leroy précisait que l'exposé des notions relatives au revenu agricole « permettrait de présenter de façon concrète aux étudiants d'agriculture les problèmes de l'économie agricole; il leur montrerait l'importance de la statistique et serait l'un des meilleurs garants d'une amélioration des données statistiques agricoles dans l'avenir ».

Comme il va être précisé plus loin, M. le professeur Milhau proposerait, d'autre part, l'enseignement des notions élémentaires de la statistique, méthode commune à des sciences diverses, dès l'enseignement secondaire. C'est, en effet, à ce stade qu'il faut commencer le travail de préparation nécessaire des esprits. Sans doute, ne peut-on demander à ce moment l'addition à des programmes déjà surchargés d'un enseignement, même élémentaire, de techniques statistiques. Ce qui importe, au stade de l'enseignement secondaire, c'est seulement de montrer l'utilité et la nécessité de la statistique, comme méthode de connaissance et d'apprendre à observer. Mais l'enseignement supérieur doit rendre la statistique obligatoire, dans le cadre des études économiques et des études techniques supérieures, ce qui nécessite notamment une réforme des études dans les facultés de droit et les instituts d'études politiques.

M. le professeur Milhau, professeur à la faculté de droit de Montpellier, a souligné, dans une note remise au rapporteur, les insuffisances, à cet égard, de l'enseignement économique réalisé dans les facultés de droit: « Nous avons été souvent frappés », écrit-il, « par le fait suivant: quand les étudiants sont parvenus au stade de la recherche scientifique, ils condensent leurs rapports personnels dans des thèses très inégales par la valeur et, surtout très diverses par la méthode suivie, dans la mesure où l'on peut parler de méthode à leur propos ».

« Le candidat chercheur doit apprendre à conduire une enquête, à manipuler une statistique, à lire un document historique, à choisir parmi les matériaux et finalement à orienter sa pensée. »

« On ne s'improvise pas homme de science ». Le professeur Milhau rappelle que la statistique n'est pas une science, mais une technique au service de toutes les sciences, y compris les sciences de la nature et qu'à ce titre, elle devrait être enseignée dès l'enseignement secondaire, au moins dans ses données les plus élémentaires.

Ceci éviterait que, dans les travaux scientifiques de toute nature et non pas seulement économiques, on ne trouve des erreurs d'appréciation qui témoignent de la difficulté qu'ont les étudiants à manier un instrument de mesure quantitative.

Très souvent, certains d'entre eux « se détournent même des analyses concrètes et portent leur esprit vers des spéculations dans lesquelles bien peu d'entre eux peuvent réussir brillamment.

« La recherche économique se trouve paralysée par l'indigence de la culture statistique. »

b) L'indépendance de la fonction statistique.

L'*indépendance* des services statistiques est une condition essentielle de succès.

La conscience professionnelle du statisticien apporte, sans aucun doute, une précieuse garantie d'objectivité. Mais il faut prévoir une indépendance organique, en donnant à la fonction statistique un caractère de magistrature, complété par une application rigoureuse du secret statistique. La mission des services statistiques doit exclure, bien entendu, toute enquête de caractère personnel. La loi du 7 juin 1951 a d'ailleurs prévu expressément, dans son article 6, que les renseignements individuels figurant sur le questionnaire d'enquête revêtu du visa du ministre dont relève l'I. N. S. E. E. et du ministre duquel dépendent les personnes enquêtées et « ayant trait à la vie personnelle et familiale et aux faits et comportement d'ordre privé, ne peuvent être l'objet d'une communication de la part des services dépositaires. Les renseignements industriels d'ordre économique et financier ne peuvent, en aucun cas, être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique ». La loi prévoit, d'autre part la possibilité pour les personnes enquêtées de répondre directement au service public enquêteur sans passer par l'intermédiaire des organisations professionelles agréées et, pour celles-ci, d'être autorisées à ne communiquer, pour un questionnaire déterminé, que les résultats globaux accompagnés de la liste des personnes physiques et morales dont elles ont centralisé les réponses.

Le respect absolu des exigences posées par la loi en matière de secret statistique est une des conditions les plus indispensables à l'instauration d'un climat psychologique favorable au progrès recherché.

c) L'organisation des services.

L'*organisation* des services statistiques doit être basée sur une liaison étroite entre l'institut national de la statistique et des études économiques, organisme coordinateur et centralisateur de l'information statistique et les ministères techniques, qui ont l'expérience directe des milieux enquêtés.

Mais la forme de cette coopération indispensable est appréciée de façon diverse:

Représentant d'un ministère technique, le chef du bureau central de la statistique industrielle, déjà entendu par la commission de la conjoncture du Conseil, a fait connaître au rapporteur son point de vue personnel sur cette coopération. Il estime que les départements ministériels sont les mieux placés pour assurer la collecte d'informations statistiques auprès d'établissements ou d'organisations professionnelles avec lesquels ils ont un contact permanent. Leur connaissance du milieu enquêté leur permet d'apprécier la valeur des renseignements obtenus, d'en faire comprendre l'utilité, par une certaine préparation psychologique. De ce fait, il y aurait lieu de rechercher la coopération entre l'I. N. S. E. E. et les ministères techniques, non pas tant sur le plan régional, où les conflits de compétence sont toujours possibles, mais au stade des administrations centrales, dont les services statistiques devraient assurer la collaboration directe de techniciens du ministère et de statisticiens formés par l'institut.

Le directeur général de l'I. N. S. E. E. oppose à cette thèse la nécessité absolue à la fois d'une déconcentration régionale et d'une décentralisation technique. Il rappelle, à cet égard, l'intérêt d'une connaissance directe des réalités régionales, difficilement perceptibles de Paris. Les risques de double emploi peuvent être, à ce stade, aisément écartés, l'I. N. S. E. E. n'ayant ni le goût, ni la possibilité, de se substituer aux services extérieurs des divers ministères techniques. L'institut exploite et cherche à compléter, s'il y a lieu, les informations collectées par les ministères, et en assure le groupement dans des publications à la fois nationales et régionales. Le tirage important des bulletins statistiques régionaux est une preuve évidente de leur utilité.

L'I. N. S. E. E. peut, d'autre part, assurer la recherche et la publication des renseignements utiles, sans être gêné par les contingences politiques.

Le directeur général de l'I. N. S. E. E. a, en outre, exposé, au cours de son audition devant la commission de la conjoncture du Conseil, tout l'intérêt qu'attache l'institut à une coopération basée sur la mise à disposition des ministères techniques de statisticiens formés à l'institut, pour la collecte et l'exploitation des informations relevant des attributions du ministère intéressé.

Il semble, en effet, que, sous cette forme, l'autorité du ministre reste entière, comme il se doit, mais que la liaison horizontale avec l'I. N. S. E. E., chargé de la conception et de l'exploitation générale de la statistique, se fasse très aisément.

Le détachement de statisticiens de l'I. N. S. E. E. existe déjà, mais de façon très limitée. Le ministère du travail offre le seul exemple permanent d'un service statistique se rapprochant de la formule préconisée ci-dessus. Il est bien évident que le détachement envisagé n'exclut pas la coopération active, au sein des services statistiques particuliers à chaque administration, de statisticiens formés par l'institut et des techniciens de ces administrations.

On admettra aisément, en effet, que le succès de l'information statistique dépend de la coexistence d'une maîtrise complète de la technique statistique et de la connaissance appro-

fondie des milieux où sont recherchées les informations exploitées. L'intérêt de cette coexistence ne vaut d'ailleurs pas pour les seules administrations centrales des ministères, mais peut s'apprécier aussi bien pour d'autres services publics ou sociaux: sécurité sociale, entreprises nationalisées, villes importantes, etc.

d) Le climat.

L'instauration d'un *climat de coopération active* à l'information statistique est une autre condition de progrès.

La nécessité d'une certaine *obligation statistique* est évidente.

Il semble que l'application active et persévérante des dispositions prévues à cet égard par la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques sera susceptible d'apporter une amélioration notable.

L'obligation statistique est prévue expressément et la loi prévoit une procédure de mise en demeure et de sanctions administratives dans le cas de défaut de réponse aux enquêtes statistiques ou même de réponse sciemment inexacte. Le décret d'application du 15 septembre 1952 a établi un comité contentieux chargé d'instruire les sanctions instaurées par la loi.

On ne peut encore porter un jugement valable sur les résultats effectifs des mesures prévues par la loi et ses textes d'application. Il paraît sage de laisser une expérience plus prolongée dégager la valeur des résultats obtenus. Toutefois, on peut dès maintenant constater avec satisfaction la publication très récente au *Journal officiel* (22 janvier 1954) d'un arrêté portant approbation du programme d'enquêtes statistiques publiques à réaliser en 1954. Cette mesure est le fruit du fonctionnement du *comité de coordination* des enquêtes statistiques instauré par la loi du 7 juin 1951.

Le chef du bureau central de statistique industrielle a toutefois fait observer que: « ce programme comporte surtout des enquêtes industrielles, dont un grand nombre ne pourront être exécutées ou le seront dans des conditions médiocres, faute de moyens ».

On a déjà noté que l'indépendance des services statistiques est une nécessité absolue et devrait être largement garantie. Elle doit permettre d'obtenir la *coopération active*, au progrès de l'information statistique, *des organisations professionnelles et des personnes enquêtées* une fois réalisée la coordination simplificatrice des programmes et des moyens prévus par les textes. Mais il faut noter que, dans de nombreux cas, les organisations professionnelles réclament un appui administratif qui ne peut leur être apporté complètement par suite de l'insuffisance des moyens.

D'autre part, cette copération serait encore améliorée par l'utilisation rationnelle de toute méthode de sondage adaptée aux milieux économiques à étudier. En particulier, le Conseil économique souhaite que, pour les prochaines grandes enquêtes agricoles ou autres, soient établis des modèles d'enquête pratiques dont les résultats peuvent être utilisés par tous les services intéressés.

L'agrément d'organismes professionnels et interprofessionnels est une première étape. L'obligation statistique sanctionnée par la loi ne suffirait sans doute pas à la rendre décisive, sans le développement d'un esprit de coopération dont le directeur général de l'I. N. S. E. E. s'est plu à donner quelques exemples. Mais ceux-ci ne sauraient être multipliés tant que subsistera une méconnaissance plus ou moins large de la nécessité fondamentale, dans une nation moderne, d'une information statistique très ample, et tant que persistera le préjugé qui lie celle-ci à une orientation déterminée de la politique économique.

Faut-il encore souligner que l'un des pays les plus avancés en la matière est aussi celui de la libre entreprise, ou la gestion s'appuie précisément sur la connaissance artistique. Par contre, la France a apporté, de très nombreux exemples d'un planisme ou d'un dirigisme économique sans statistiques suffisantes. Le directeur général de l'I. N. S. E. E. a fait observer, au cours de son audition, que de nombreux partisans d'un régime économique libéral avaient souligné la nécessité de savoir ce qui se passait dans un pays pour établir les libertés. Le dirigisme économique, a-t-il déclaré, dépend beaucoup plus de l'existence d'un état d'esprit que de celle de l'organisation statistique, dont l'absence, bien au contraire, sera alors un danger.

Il appartient aux pouvoirs publics, au delà de tout objectif de contrôle fiscal ou de pression économique et aux administrations intéressées, de rechercher les moyens d'obtenir la coopération nécessaire des enquêteurs et des enquêtés. Il semble que celle-ci puisse être avant tout le fruit de contacts, d'éducation et d'expérience réelle de l'utilité statistique, avant que puisse être envisagé un renforcement sensible de la pression légale ou administrative.

Les moyens.

Les voies de progrès ainsi énoncées supposent, bien évidemment, une *dotation convenable des services statistiques en moyens de personnel et de crédits.*

Les lacunes que nous avons signalées ne doivent pas faire oublier les progrès réalisés en matière statistique depuis la Libération. Les indices de prix se sont améliorés. Celui des 213 articles est très supérieur à l'ancien des 34 articles. La technique du revenu national a suscité l'intérêt des milieux politiques et syndicaux. Nos statisticiens sont appréciés de l'étranger. Le moment est donc venu pour le Conseil économique d'attirer très fortement l'attention des pouvoirs publics responsables sur la nécessité de prévoir spécialement, dans le cadre d'une politique d'expansion, les moyens d'éclairer cettte politique.

En ce domaine de l'information statistique, comme en beaucoup d'autres, la France ne saurait rester plus longtemps à l'écart des progrès réalisés en d'autres pays sans compromettre dangereusement ses chances. On ne peut demander à un général de gagner une bataille sans carte d'Etat-major et s'il ne sait où sont ses propres troupes. Pourquoi croire qu'il peut en être différemment dans la vie économique ?

Le Conseil économique a compris la nécessité de mettre l'information statistique au premier plan des objectifs à atteindre. Souhaitons qu'il soit suivi par les pouvoirs publics responsables et par l'opinion.

2° Avis formulé par le Conseil économique dans sa séance du 9 mars 1954.

Le Conseil économique,

Vu sa résolution du 30 octobre 1952, par laquelle il s'est saisi du problème de l'insuffisance des statistiques françaises et des moyens d'y remédier;

Vu l'avis formulé le 22 décembre 1952 sur « les méthodes et la présentation des évaluations officielles du revenu national » sur le rapport de M. P. Le Brun et l'avis émis le 24 novembre 1953 sur l' « Etude du revenu agricole », sur le rapport de M. L. Leroy;

Vu le premier avis formulé le 24 mars 1953 sur les statistiques du chômage et de l'emploi, sur le rapport de M. A. Sauvy, président de la commission de la conjoncture économique et du revenu national;

Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de cette commission, par M. André Malterre,

Emet l'avis suivant: (1)

I. — Un *bilan général* des statistiques françaises fait apparaître leurs insuffisances dans la plupart des domaines de l'information statistique:

a) A la base, l'absence *d'inventaires récents* sur les structures de l'économie française, agricoles, industrielles, commerciales et artisanales et sur la population active, rend très difficile la connaissance et l'interprétation de mouvements tels que ceux de la production et des prix, dans l'ignorance où l'on est des cadres réels où se produisent ces évolutions et du niveau des amortissements correspondant à une usure réelle des équipements.

Ont seuls pu être prévus, pour 1954, un recensement démographique, un recensement général des exploitations agricoles et un essai très partiel de recensement commercial.

b) Par *secteur d'activité;* les défaillances de l'information statistique peuvent être ainsi très schématiquement énumérées, pour les plus essentielles:

Agriculture: connaissance médiocre de la situation du personnel salarié, des moyens de production effectifs (cheptel, machines, bâtiments...), des prix à la ferme (bétail sur pied...), de certaines productions (viande, lait...), de l'autoconsommation rurale.

Industrie: niveau d'ensemble de la production en fait connu de façon incomplète; ignorance assez large des stocks, prix de revient, investissements, commandes en carnets, et délais de livraison.

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 135 voix et 12 abstentions. (Voir les résultats détaillés en annexe, page 298.)

Les transports routiers de marchandises sont seulement connus par sondages.

Commerce intérieur: simples relevés partiels des chiffres d'affaires; obstacles techniques et psychologiques considérables à l'étude des prix de revient, des marges, et du coût de distribution.

c) Parmi les autres insuffisances, dont un bilan plus détaillé est présenté dans le rapport, on citera ici:

L'ignorance du montant des crédits bancaires à l'artisanat, aux petites et moyennes entreprises et aux exploitations agricoles;

Les incertitudes de la comparaison des exportations, évaluées fob par les douanes (assurances et frets exclus) et des importations évaluées caf (coût, assurance et fret totalisés); l'absence d'appréciation des transferts de payements avec l'étranger échappant à l'office des changes;

En matière de prix, le manque de documentation sur le prix des terrains, des immeubles et des loyers commerciaux, la représentativité insuffisante de l'indice général des prix de gros, par l'inclusion d'un nombre trop faible de produits finis manufacturés;

Enfin, les difficultés très grandes de l'étude des salaires, tant directs qu'indirects et plus encore des autres revenus, trop souvent fondée sur des bases fiscales ou des enquêtes publiées avec retard et le manque de données sur le niveau et l'évolution du pouvoir d'achat et des consommations. On n'est pas à même de déterminer l'importance et la structure de la demande et la hiérarchie des besoins (1), pas plus d'ailleurs que, d'une façon précise, la répartition du revenu national (2).

L'énoncé des insuffisances n'implique pas l'absence de progrès notables, dûs à l'action des services statistiques. En témoignent, par exemple, l'extension du domaine des indices de prix et la publication des résultats de nombreuses enquêtes par sondage, ou d'études économiques approfondies. Mais les remèdes de fond dépendent de mesures générales rendues indispensables autant par les besoins d'information d'une politique économique d'expansion que par les risques évidents d'une comparaison internationale défavorable.

II. — *Le développement nécessaire de notre information statistique suppose la réduction de trois ordres de difficultés:*

a) Le manque de *vouloir*, marqué par une tendance parfois exagérée au « secret » ou au « caractère confidentiel » des renseignements, et appuyé, en France, par un climat général de méfiance s'opposant à la collecte d'informations étendues, et ceci même à l'égard d'organismes ayant un rôle de défense.

b) Le manque de *pouvoir*, qui pose le problème des ressources en personnel, matériel et crédit des services chargés de l'information statistique.

On est ainsi conduit à différer, par exemple, des opérations de recensement ou des enquêtes de consommation d'une urgente nécessité. Le Conseil économique a déjà souligné, dans son avis précité du 22 décembre 1952, l'insuffisance des moyens mis à la disposition du service des études économiques et financières du ministère des finances et de l'institut national de la statistique et des études économiques, pour l'établissement des comptes de la nation.

c) Le manque de *savoir*, observé dans la connaissance parfois difficile, par les intéressés eux-mêmes, de certains éléments de leur activité professionnelle. Ainsi, la complexité des données agricoles constitue une difficulté qui n'est pas négligeable.

III. — Pour lever les obstacles ainsi précisés, les mesures de réforme proposées doivent prendre les orientations suivantes:

a) Réaliser, *dès le stade de l'enseignement*, une certaine *préparation* à la compréhension des problèmes statistiques.

(1) La rédaction de ce paragraphe a été modifiée, à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement déposé par le groupe des associations familiales.

Le texte antérieur était le suivant:

« ... enfin, les difficultés très grandes de l'étude des salaires et plus encore des autres revenus, trop souvent fondée sur des bases fiscales ou des enquêtes publiées avec retard et le manque de données sur le niveau et l'évolution du pouvoir d'achat et des consommations. On n'est pas à même de déterminer l'importance et la hiérarchie des besoins réels ».

(2) Le dernier membre de phrase « pas plus d'ailleurs que d'une façon précise la répartition du revenu national » a été ajouté après l'adoption à main levée d'un amendement déposé par le groupe des travailleurs C. G. T.

Le cycle secondaire a des programmes déjà surchargés, auxquels il ne peut être question d'ajouter un cours d'ailleurs prématuré, de technique statistique, mais il est possible de montrer, à l'occasion des enseignements pratiques, l'utilité et la nécessité de la statistique, méthode commune à des sciences diverses, et d'apprendre simplement à observer.

Par contre, il est évident que l'enseignement supérieur doit rendre obligatoire la connaissance statistique dans le cadre des études économiques et des études techniques supérieures, ce qui nécessite notamment une réforme des études dans les facultés de droit et les instituts d'études politiques.

b) Assurer *l'indépendance* des services statistiques, au-delà de la précieuse garantie d'objectivité apportée par la conscience professionnelle appréciée des statisticiens, en donnant à la fonction statistique un caractère de magistrature (1).

c) *Organiser les services* statistiques, déjà déconcentrés régionalement dans le sens d'une décentralisation technique, basée sur le détachement dans les administrations centrales des ministères, de la sécurité sociale, des entreprises nationalisées, des services administratifs des grandes villes, etc..., de statisticiens formés à l'institut national de la statistique et des études économiques, conservant leur avancement dans leur cadre d'origine et chargés de la collecte et de l'exploitation des informations relevant de la compétence de ces administrations. Sous cette forme, l'autorité du ministre ou du responsable de l'administration intéressée est sauvegardée, comme il se doit, mais la liaison horizontale avec l'I. N. S. E. E., chargé de la conception et de l'exploitation générale de la statistique, se fait aisément.

Ce mode de mise à disposition n'exclut pas, bien entendu, la coopération active, au sein des services statistiques particuliers aux administrations, des statisticiens formés par l'institut, qui ont la maîtrise de la technique statistique et des techniciens de ces administrations, qui ont une connaissance approfondie des milieux où sont recherchées les informations.

d) Instaurer *un climat général de coopération active* à l'information statistique, appuyé non seulement sur l'obligation et le secret statistique définis par la loi du 7 juin 1951 et sur l'indépendance organique des services statistiques, mais encore sur la politique de coordination des programmes d'enquêtes prévue par cette loi et déjà engagée, sur la participation convenable à ces enquêtes des organisations professionnelles agréées, et sur l'utilisation rationnelle de toute méthode de sondage adaptée aux milieux économiques à étudier. En particulier, le Conseil économique souhaite que, pour les prochaines grandes enquêtes agricoles ou autres, soient établis des modèles d'enquêtes pratiques, dont les résultats puissent être utilisés par tous les services intéressés (2).

Mais la coopération active des enquêteurs et des enquêtés peut être largement le fruit de contrats, d'éducation et d'expérience réelle de l'utilité de la statistique, faisant tomber le préjugé tenace qui lie celle-ci à une orientation déterminée de la politique économique.

Le Conseil économique se doit, en conclusion de son avis, d'attirer très fortement l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence d'un progrès substantiel de nos informations statistiques, en dehors de tout objectif de contrôle fiscal, progrès qui implique, outre les mesures déjà suggérées, une *dotation convenable des services statistiques en moyens de personnel et de crédits.*

Il serait dangereux de fixer les cadres d'une politique d'expansion économique, dont la nécessité n'a pas besoin d'être soulignée, sans prévoir les moyens d'éclairer une telle politique.

(1) La fin de ce paragraphe a été modifiée, à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture. La rédaction antérieure était la suivante:

« Sinon en donnant à la fonction statistique un caractère de magistrature, tout au moins en lui assurant la plus large autonomie possible ».

(2) Ce paragraphe a été complété, à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe de l'agriculture. Le texte antérieur est rédigé comme suit:

« d) Instaurer *un climat général de coopération active* à l'information statistique, appuyé non seulement sur l'obligation et le secret statistique définis par la loi du 7 juin 1951 et sur l'indépendance organique des services statistiques, mais encore sur la politique de coordination des programmes d'enquêtes prévue par cette loi et déjà engagée, et sur la participation convenable à ces enquêtes des organisations professionnelles agréées ».

ANNEXE

SCRUTIN

Sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants 147

Ont voté pour 135
Se sont abstenus 12

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (135).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Blaise (C. G. T.-F. O.), Bonjean, Bouchard, Chégut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Haniquant (C. F. T. C.), Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Maumont, Milhau, Naudin, Rius (C. G. T.), Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André Jean-Louis, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Héreil, Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Lemaire-Audoire, Thoumyre.
Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Charvet, Desse, Dumont, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Graève, Jourdain, N'Gom (C. G. T.), Poilay, Pollier de la Morandière, Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (12).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Cagniard, Garnier, Gingembre, Plisson.

MÉTHODES D'ANALYSE ET DE MESURE DU TRAVAIL PRATIQUÉES EN FRANCE

(Question dont le Conseil économique a été saisi par M. le ministre des affaires étrangères.)

1° Rapport, présenté au nom du Conseil économique, par M. Camille Soula.

SOMMAIRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET DE MESURE DU TRAVAIL PRATIQUÉES DANS LES PAYS MEMBRES

I. — *Analyse des méthodes employées en France.*

II. — *Critique de l'étude des temps de travail.*

III. — *Quelles sont les améliorations qui peuvent être apportées aux méthodes de mesure du travail.*

RÉSUMÉ.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est bon de reproduire le questionnaire qui a été adressé au Conseil économique par l'Organisation européenne de coopération économique, en date du 15 janvier 1953, à la demande du ministère des affaires étrangères.

*
* *

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES METHODES D'ANALYSE ET DE MESURE DU TRAVAIL PRATIQUEES DANS LES PAYS MEMBRES

(Note du secrétariat du comité.)

1. Au cours de sa troisième session, les 17 et 18 novembre 1952, le groupe de travail n° 1 a approuvé le texte de la demande de renseignements ci-après.

2. Le représentant de la M. S. A. a promis de transmettre ce questionnaire aux organismes compétents des Etats-Unis, qui fourniront également les renseignements demandés.

3. Des délégations sont priées de vouloir bien envoyer leurs réponses à la présente demande au secrétariat du sous-comité des études de productivité, *avant le 28 février* 1953.

Le groupe de travail n° 1 du sous-comité des études de productivité pour l'étude des méthodes d'analyse et de mesure du travail a reçu mandat, en particulier, d'étudier « le champ d'application, la notion et les méthodes d'analyse et de mesure du travail dans les pays membres ».

Ce groupe de travail a déjà lancé une enquête sur l'enseignement de l'analyse et de la mesure du travail. Pour lui permettre de remplir son mandat, il serait aussi nécessaire que les gouvernements veuillent bien lui fournir une série de renseignements qualificatifs et quantitatifs sur l'application des méthodes d'analyse et de mesure du travail dans les activités économiques de leur pays.

En effet, il est maintenant tout à fait admis que ces méthodes contribuent à l'accroissement de la productivité.

A cet égard, il serait utile de savoir quelles sont les méthodes généralement en usage, quelles sont celles qui semblent avoir la préférence de chacune des principales professions, quels progrès ont été accomplis dans l'utilisation durant les dernières années, quelles sont les méthodes dont l'emploi progresse davantage et enfin, s'il y a des études en cours, quelle en est la nature et qui les mène à bien ?

En ce qui concerne les professions qui seront étudiées, l'attention est attirée sur le fait que les industries de transformation ne sont pas seules intéressées, mais, en général, toutes les professions, par exemple, le bâtiment, le travail de bureau, la réparation et l'entretien, le commerce, les transports, l'agriculture, etc...

Pour faciliter la tâche des gouvernements, le groupe de travail a établi une nomenclature des principales questions au sujet desquelles il serait désirable qu'il fût renseigné. Il comprend parfaitement que, sur des sujets de ce genre, il ne soit pas possible de donner des informations numériques précises ou des réponses péremptoires, mais il pense qu'il doit être possible à chaque pays de dégager la situation générale et les tendances.

Il est aussi recommandé à chaque gouvernement de vouloir bien mentionner les difficultés particulières rencontrées pour la mise en œuvre de l'analyse et de l'étude du travail et d'indiquer sur quels points ils pensent qu'une solution serait urgente.

Il se peut que certains ne possèdent pas d'organisme centralisateur capable de mener l'enquête nécessaire. Dans ce cas, il est suggéré de s'adresser aux centres de productivité ou, à défaut, de constituer un comité chargé de s'entourer de tous renseignements nécessaires pour donner au groupe de travail une image de la situation de leur pays et formuler les demandes qu'il pourrait avoir à faire.

NOMENCLATURE DES PRINCIPALES QUESTIONS INTERESSANT L'ANALYSE ET LA MESURE DU TRAVAIL

Les principales questions qui intéressent les méthodes d'analyse et de mesure du travail peuvent être classées en cinq grandes catégories qui concernent:

Les méthodes d'analyse du travail et de mesure des temps proprement dites;

Les facteurs pris en considération dans le temps de base et dans leur application à l'exécution;

Les buts dans lesquels on emploie ces méthodes;

Les recherches poursuivies dans ce domaine;

L'attitude des patrons, des salariés et des syndicats à cet égard.

A. — MÉTHODES D'ANALYSE DU TRAVAIL ET DE MESURE DES TEMPS PROPREMENT DITES

On peut distinguer trois genres de méthodes:

1° Méthodes d'analyse préliminaire faites dans le but de stabiliser le mode opératoire.

On peut subdiviser également ces méthodes en trois, selon le champ de l'observation et la précision de la stabilisation recherchée:

a) Méthodes d'analyse du déroulement d'une suite d'opérations pour en définir les grandes étapes, dans leur nature et dans leur ordre.

Par exemple: emploi du « processus chart ».

b) Etudes plus précises d'un poste de travail ou d'une fonction faisant intervenir l'étude des mouvements du ou des exécutants.

c) Etudes faisant intervenir en plus, comme moyen de choix, une comparaison des temps.

Il serait intéressant de savoir, d'une part, si ces méthodes sont utilisées, jusqu'à quelle limite de décomposition des opérations et dans quelles professions et, d'autre part, quels instruments on emploie fréquemment (par exemple: cinéma, mémoflim, chronocyclographie, etc.).

2° *Méthodes de détermination des temps d'exécution selon le mode opératoire stabilisé.*

a) Temps déterminés empiriquement par estimation:

Bien que cette méthode soit moins scientifique que les autres, elle est encore très employée et elle se justifie dans certains cas. C'est pourquoi il serait utile de connaître dans quelle mesure et pour quel usage elle est encore utilisée.

L'estimation peut être:

Intégrale;

Par comparaison avec des cas précédents;

Par comparaison statistique.

Il serait intéressant de savoir si ces estimations sont faites par des spécialistes ou simplement par des contremaîtres ou chefs d'atelier.

b) Temps mesurés directement:

Les méthodes de mesure directe de temps sont assez variées et ne sont pas toujours les mêmes dans les différents pays. C'est pourquoi il serait intéressant d'énumérer les méthodes employées par chaque pays en précisant, en quelques mots, en quoi elles consistent, en indiquant dans quels cas elles sont appliquées (dans quelles professions, dans le cas de grande ou petite série).

Il serait également intéressant de connaître les buts dans lesquels chacune de ces méthodes est employée (préparation du travail, fixation de tâches, détermination des salaires, établissement des formules ou catalogues de temps, ets.).

A ces renseignements pourraient être ajoutés quelques détails permettant de discerner sous quelle forme on tend à employer de plus en plus chacune des techniques.

En particulier, quelles sont les unités de temps qui sont plus fréquemment utilisées (heure sexagésimale ou décimale, minute décimale, seconde décimale).

On pourrait aussi rechercher jusqu'à quel point sont employés les différents instruments de mesure connus, ou les instruments de mesure nouveaux (chronomètre, chronographe-enregistreur, cinéma, etc.).

Voir si l'usage de stabiliser le mode opératoire avant de faire une mesure de temps définitive (suivant les procédés du point A — 1 ci-dessus) pénètre les habitudes.

Essayer aussi de se rendre compte si on note, outre les temps, d'autres éléments inhérents à l'exécution. Par exemple, ceux qui motivent:

Jugement d'allure;

Nivellement;

Méthodes statistiques pour la détermination du niveau d'activité.

(Il serait bon de décrire celles-ci, qui sont assez variées.)

Il serait aussi désirable de savoir si ces derniers éléments sont notés par groupe d'opérations, par opération ou par fraction d'opération.

c) Formules, catalogues ou barèmes de temps, abaques ou graphiques multiples:

Ces formules, catalogues, barèmes, abaques, graphiques multiples permettent de préparer le travail en utilisant des mesures antérieures, sans avoir à faire de nouvelles mesures de temps.

Il serait intéressant de savoir l'usage que l'on en fait, dans quelles professions et dans quelles circonstances ils sont employés et dans quel but.

On peut aussi se demander si ces barèmes sont établis pour tout un groupe d'entreprises ou pour toute une profession, et s'ils sont établis par l'entreprise elle-même.

Enfin, il serait utile de savoir si les temps contenus dans ces barèmes se rapportent à des groupes d'opérations, à des opérations, à des fractions d'opération.

En particulier, peut-on, grâce à ces barèmes, déterminer *a priori* le meilleur mode opératoire ?

Il peut aussi se produire que ces barèmes soient établis en fonction des produits à obtenir ou en fonction des moyens de production. S'il existe des types de barèmes assez répandus dans le pays, il serait intéressant d'en avoir un spécimen.

3° *Méthodes mixtes liant intimement l'étude des méthodes et celles des temps.*

a) Cinéma:

Le cinéma est-il employé comme moyen de connaissance à la fois de la meilleure méthode et du temps correspondant ? Suivant quels procédés l'utilise-t-on ? A quelle vitesse ? En quel format ?

b) Tables générales de temps, telles que MTM, Work Factor, etc.:

L'utilisation des tables générales de temps, telles que MTM, Work Factor, et., a été assez récemment introduite en Europe, il n'y a donc pas encore une très grande expérience de leur emploi. Néanmoins, il doit être possible de savoir si ces tables sont déjà utilisées dans les différents pays et depuis combien de temps.

Il serait bon aussi de préciser, dans le cas où elles sont utilisées, quel est le système employé, si les tables sont exactement celles prescrites par leurs auteurs, ou si elles ont été modifiées. Dans ce dernier cas, quelles modifications y ont été apportées.

Enfin, ne pourrait-on évaluer à peu près le nombre d'entreprises qui les utilisent, les professions auxquelles elles appartiennent et l'usage qu'elles en font.

Si ceux qui les utilisent peuvent donner une opinion sur l'intérêt de leur emploi, il serait précieux de la connaître.

B. — Facteurs pris en considération dans les temps de base et dans leur application a l'exécution

Le temps de travail d'un homme dépend de très nombreux facteurs, que les diverses méthodes de mesure du travail font intervenir dans un ordre et avec des intensités variables.

On peut classer ces facteurs sous trois rubriques:

Physiologiques (par exemple: poids, position, répétition, température);

Psychologiques (par exemple: attention);

Dûs à la fonction (par exemple: devoirs particuliers à l'emploi, attentes inévitables).

Il serait utile de savoir quels facteurs correctifs sont compris dans les temps aux divers stades de leur élaboration et à quels taux ils se montent habituellement.

D'autre part, il faudrait savoir comment sont introduits ces correctifs. Par exemple, l'ouvrier peut-il disposer librement du supplément de temps accordé pour récupérer sa fatigue, ou bien des temps de repos sont-ils répartis d'une manière obligatoire dans le temps de travail ?

C. — Buts dans lesquels on emploie l'analyse et la mesure du travail

1° Pour l'amélioration des méthodes ?

2° Pour le contrôle de la production dans le cas du payement à l'heure ou à la journée de travail ?

3° Comme base pour un payement de salaire stimulant ?

Dans ce cas, dans quelle mesure emploie-t-on les salaires stimulants individuels, d'équipe, d'atelier, d'entreprise ?

Quelles catégories de travailleurs en bénéficient ?

Les ouvriers travaillant en série avec ou sans machine ?

Les ouvriers travaillant à des tâches variées ?

Les ouvriers indirects (manutention, magasin, etc.) ?

Les employés de bureau, etc. ?

Dans quelles professions sont-ils appliqués ?

Métallurgie et transformation des métaux ?

Chimie ?

Textile ?

Bâtiment et travaux publics ?

Administrations publiques ou privées, etc. ?

4° Pour le planning de production et de contrôle ?

5° Pour l'estimation du prix de revient et la fixation des prix ?

6° Pour le contrôle des prix et le contrôle budgétaire ?

7° Pour d'autres buts ?

D. — Les recherches poursuivies dans l'analyse et la mesure du travail

La science du travail est encore très peu développée et les méthodes pratiques employées par les entreprises et les instituts spécialisés font encore appel à de nombreuses données empiriques ou conventionnelles.

Il serait intéressant de savoir s'il existe des institutions ou des personnalités qui poursuivent des recherches scientifiques dans ce domaine, quel est leur programme de travail et quels résultats ils ont pu jusqu'ici obtenir.

Dans le but de préciser comment sont diffusées les méthodes d'analyse et de mesure du travail, il serait utile de connaître l'organisme central (nom et adresse) qui coordonne les activités relatives aux techniques d'étude des temps et mouvements, ainsi que toutes les associations professionnelles (nom et adresse, nombre de membres au 31 décembre 1952) plus spécialement intéressées à ces questions.

E. — L'attitude de la direction, des salariés, des syndicats, ainsi que des pouvoirs publics a l'égard de la mesure du travail

La mise en œuvre de la mesure du travail postule l'accord des participants à la vie de l'entreprise.

La position prise par les pouvoirs publics, les organisations patronales, les organisations des cadres et les organisations d'ouvriers, soit dans les déclarations, soit dans des conventions, est utile à connaître, de même que les ententes particulières qui ont pu intervenir sur le plan des entreprises.

RAPPORT

L'objet du rapport était de répondre à une demande de saisine émanant du ministère des affaires étrangères sur un questionnaire mis en circulation par l'O. E. C. E. Nous aurions pu adopter le plan du questionnaire qui nous a été adressé par cet organisme, mais cela nous aurait entraîné à beaucoup de répétitions et il nous a paru préférable d'en faire une analyse. A chacune des questions, il ne peut être répondu qu'en soulignant les défauts des méthodes usitées et l'absence de rigueur de leurs résultats.

La question qui résume toutes les autres vient seulement à la fin et c'est la première à laquelle il convient de répondre.

Il s'agit de l'attitude de la direction, des salariés, des syndicats, ainsi que des pouvoirs publics à l'égard de la mesure du travail.

« La mise en œuvre de la mesure du travail, dit le questionnaire, postule l'accord des participants à la vie de l'entreprise. »

Eh bien! précisément, la mesure du travail est une source de conflits sociaux et c'est la raison pour laquelle les problèmes de la mesure du travail justifient une enquête et méritent d'être évoqués devant le Conseil économique.

La mesure du travail est un élément basal dans l'établissement des prix de revient et la tarification des salaires. Elle a une incidence directe sur la productivité qu'elle peut influencer positivement ou négativement, suivant la valeur de ses techniques, comme elle peut déclencher des conflits sociaux, suivant que s'établit entre les parties l'accord ou le désaccord sur ses résultats.

L'enchaînement des travaux de la commission a été le suivant:

I. — Quelles sont les méthodes de mesure du travail en usage ?

II. — Ces méthodes peuvent-elles fournir des évaluations indiscutables ?

III. — Sont-elles susceptibles d'amélioration ?

Quels sont les moyens susceptibles d'apporter dans la mesure du travail une précision pouvant dissiper les conflits sociaux et fournir une base correcte et juste à l'établissement des prix de revient et à la tarification des salaires ?

Pour arriver d'une manière aussi exhaustive que possible à faire l'inventaire des pratiques de mesure du travail en France, nous avons provoqué l'audition de représentants des organismes publics ou privés intéressés par la question, que nous avons pu connaître.

Nous avons entendu successivement:

MM.

Docteur Hadengue, du conseil de l'ordre des médecins;

Napoli, de l'association française des conseils et organisation scientifique (A. F. C. O. S.);

Simon, directeur de l'association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre — et M. Faverge;

Rossignol, directeur du centre national de formation des moniteurs — et M. Riazuelo;

Paturle, de la commission d'études générales d'organisation scientifiques (C. E. G. O. S.);

Franck, du bureau des temps élémentaires (B. T. E.);

Piel-Desruisseaux, de l'institut d'organisation scientifique du travail en agriculture (I. O. S. T. A.);

Pacaud, ingénieur en organisation du cabinet Robert Satet;

Grolleau, directeur général de la société Continental d'anaylse et de mesure du travail (Bedeaux);

Planus, du cabinet Paul Planus;

Reix, du centre d'étude et d'organisation (C. E. O.);

De Beaumont, directeur de la société française de psychologie;

Docteur Barthe, chef du département de médecine du travail de l'E. D. F.

Perrin, directeur de l'institut national de sécurité;

Docteur Gillon, du ministère du travail;

Bize, directeur du comité national de la productivité et M. Gouin.

Le Comité national d'organisation française (C. N. O. F.) a répondu à notre convocation en nous faisant parvenir le texte des exposés qui ont eu lieu à Royaumont en 1953.

M. Soumagnac, président du groupe de travail pour l'étude des méthodes d'analyse et de mesure du travail, de l'O. E. C. E., n'a pas été entendu, étant à l'étranger.

Il ne saurait être question de retracer dans ce rapport les auditions que la commission a entendues. Elles étaient d'ordre technique et nous les résumons en extrayant synthétiquement les éléments d'information technique qu'elles ont apportés.

Les directeurs d'entreprises privées d'organisation ont été les premiers à souligner l'insuffisance des méthodes en usage: M. Paturle, de la C. E. G. O. S., insistant sur le caractère subjectif des jugements d'allure et des coefficients de repos, M. Grolleau, de la société continentale d'analyse et de mesure du travail, soulignant l'échec de la psychotechnique à fournir une base correcte et la nécessité de chercher cette base dans la mesure des efforts, M. Franck, du bureau des temps élémentaires, insistant également sur la nécessité de donner des bases physiologiques à la mesure des temps.

MM. Planus, Pacaud, de la S. A. T. E. T., Reix, de la C. E. O. et Piel-Desruisseaux, de l'I. O. S. T. A., insistant sur l'importance de prévenir l'apparition de la fatigue qu'entraînent les cadences qualifiées d'infernales.

Les médecins enfin, MM. les docteurs Barthe, Hadengue et Gillon, ont bien fait apparaître l'insuffisance de l'appel fait à la médecine et à la physiologie dans l'état actuel des pratiques industrielles.

Dès le début des auditions, il est apparu que les méthodes employées: les techniques de mesure de travail pèchent par manque d'objectivité, donc de rigueur scientifique; que les résultats en sont toujours sujets à discussion et, par conséquent, générateurs de conflits.

Cette cause de trouble s'est manifestée dès les premières séances de nos travaux.

Dans les remarquables exposés qui furent faits à la commission par le docteur Hadengue, représentant du conseil de l'ordre des médecins et par M. Napoli, au nom de l'association française des conseils en organisation scientifique, et dans la discussion qui s'ensuivit, le point fut fait.

Nous reprenons, dans l'exposé du docteur Hadengue:

« La mesure du travail humain est primordiale et représente un problème essentiel en médecine du travail.

« J'ai pu constater dans certains bureaux que les rendements exigés pour les employés mécanographes étaient extrêmement élevés et aboutissaient rapidement à un état de fatigue du personnel. Le rendement prévu ne pouvait être soutenu, à la grande surprise des employeurs, étonnés que des études scientifiques

du travail ou du moins soi-disant telles, entraînent à des résultats aussi désastreux.

« Les meilleures employées s'en allaient dans des maisons où elles étaient moins payées, où elles avaient moins de primes, mais où le travail était moins dur et où elles n'étaient pas obligées de cesser celui-ci périodiquement, parce que surmenées.

« Dans un atelier d'accumulateurs, nous avons pu constater qu'après avoir procédé à une réorganisation, il y eut une recrudescence indiscutable de l'imprégnation en plomb, consécutive au nouveau rythme imposé et au surmenage qui en découlait. Ce phénomène n'est pas un cas isolé.

« Dans une autre entreprise, les manutentions sont assurées par du personnel féminin. J'avais constaté la fréquence des accidents en cours de grossesse et, notamment, des avortements à répétition de façon alarmante. J'attirai l'attention de la direction sur ces faits et il me fut répondu: ces filles ne sont pas toutes de moralité recommandable. Pourtant, la direction faisait preuve de compréhension; des aménagements étaient réalisés.

« Depuis deux ans, il n'y a pas eu un seul incident. Le personnel n'a pas changé. Les résultats ont été très satisfaisants. »

M. Napoli s'est exprimé ainsi:

« Connaître les temps d'une opération est également nécessaire pour calculer les charges (telle machine serait capable de faire cette opération en huit jours de travail, ou dix-huit heures, ou six mois).

« Cela est valable, non seulement pour les machines, mais pour les ouvriers...

« ...Ensuite, on a fait du chronométrage avec jugement d'allure. Il y eut des expériences faites en Amérique et en France: cela ne vous est pas inconnu.

« ...Il y a une définition de l'allure normale: ce serait l'allure de travail d'un ouvrier moyennement constitué, ni trop fort, ni trop faible, ni trop vieux, ni trop jeune, ni trop grand, ni trop petit — voyez comme cela peut être précis...

« ...Lorsque l'on détermine le temps normal, c'est-à-dire la vitesse correspondant à un jugement d'allure normal, ce temps est majoré de certains coefficients dits coefficients de repos ou d'effort.

« ...Ces coefficients sont insuffisants; c'est vraiment du pifomètre. J'ai ici des tables qu'emploient couramment les chronométreurs. Elles vous disent, par exemple, que, lorsqu'un ouvrier opérateur fait un effort musculaire de 10 à 15 kilogrammes, sans participation mentale, en travaillant debout, les bras en l'air, on lui alloue 21 p. 100 de coefficient de repos. Ce n'est pas de la fumisterie, mais ce n'en est pas loin... »

Les méthodes usitées de mesure du travail reposent sur le chronométrage du travail d'un ouvrier moyen. Les temps ainsi mesurés sont majorés de coefficients de repos dont l'évaluation est purement subjective.

La mesure des temps en organisation du travail, lorsqu'elle est acceptée et appliquée, est une base d'une commodité indiscutable pour le calcul des prix de revient, mais les principes sur lesquels reposent les méthodes de mesure des temps sont purement empiriques.

Lors de son audition, M. Simon, directeur de l'Anifermo, s'exprime en ces termes:

« ...Il m'est apparu au cours des journées d'étude auxquelles j'ai été amené à participer, organisées par le B. T. E., le printemps dernier, que les organismes de chronométrage chronométrent, mais ils ne savent pas toujours exactement quoi. »

On est obligé de s'en contenter, s'il n'y a pas autre chose, mais dans tous les cas nombreux où l'application des méthodes de mesure des temps en usage soulèvent des contestations, la valeur de leurs résultats peut être légitimement contestée.

Il ne serait pas équitable de nier que la méthode de mesure des temps ait permis de réaliser quelques améliorations du travail humain, mais tant qu'elles resteront dans l'état d'empirisme où elles stagnent, elles resteront une source de conflits.

Nous avons fait un examen analytique des auditions, dont nous présenterons un résumé succinct.

I. — Analyse des méthodes employées en France.

Les différentes méthodes employées actuellement en France pour l'étude des temps et la tarification du travail procèdent de trois tendances:

1° L'étude des temps par chronométrage direct, dérivée de la méthode Taylor;

2° L'étude des temps par chronométrage direct corrigé, dérivée de la méthode Bedeaux;

3° L'étude des temps, à l'aide des tables de chronométrage standard M. T. M., W. F., etc.

Les modifications apportées par chaque bureau privé d'organisation aux principes généraux de ces méthodes sont toutes de détail et n'y apportent aucun complément original. Elles peuvent parfois en dénaturer l'aspect, mais n'en modifient point le contenu.

Méthode Taylor et ses dérivés.

Taylor a, le premier, abordé l'organisation du travail industriel pour créer une méthode de mesure des temps. Elle avait pour but de faire évoluer les conditions du travail industriel vers une plus grande productivité.

Taylor préconisait une séparation complète entre la préparation et l'exécution du travail. Déniant à l'ouvrier — sauf exceptions rares — les qualités d'observation lui permettant de découvrir lui-même le meilleur procédé de travail, il confiait le soin de cette recherche à des spécialistes basant leurs observations sur le chronométrage.

Pous arriver à augmenter le rendement du travail de l'ouvrier, Taylor prescrivait :

a) L'amélioration des conditions de travail par la disposition d'un outillage approprié, la suppression des efforts et des fatigues inutiles;

b) Le chronométrage du travail;

c) L'analyse du travail en vue de rechercher les meilleurs modes d'exécution de la tâche;

d) Les meilleurs modes d'exécution du travail étant mis au point, l'éducation et l'entraînement de l'ouvrier à observer les règles établies;

e) La récompense équitable de l'ouvrier se conformant aux modes de travail ainsi établis.

A la suite de Taylor, sous l'impulsion de disciples, sa méthode a évolué dans deux directions divergentes, mais reposant sur la même base du chronométrage.

Barthe et Merrick ont ajouté aux principes de Taylor un appareil mathématique. Ils ont exprimé leurs observations en formules. Ils ont distingué dans le travail industriel le travail que l'ouvrier exécute avec un outil, le travail qu'il exécute avec une machine et enfin le travail de conduite d'une machine automatique. Dans chaque poste de travail, ils accordent un coefficient majorateur proportionné à l'importance en pourcentage du travail manuel à l'outil. Cela traduit le souci de tenir compte de la part de l'homme dans l'exécution de la tâche.

Mais les temps, quelle que soit la correction dans le calcul des formules, restent des temps chronométrés dans des observations industrielles et les coefficients de majoration sont arbitraires.

Tout autre est la tendance du taylorisme de Gilbreth, qui s'attache empiriquement à la simplification des mouvements de l'ouvrier en premier lieu et ne fait intervenir le chronométrage qu'en dernier lieu. Mais Gilbreth se cantonne dans une analyse du travail qui le conduit à établir un répertoire de mouvements assez brefs pour permettre de reconstituer synthétiquement toute forme d'activité des gestes connus (sous la dénomination de Therblig). Méthode intellectuellement séduisante, mais qui n'ajoute aucune précision de mesure à celles du chronomètre.

Méthode Bedeaux.

Il faut rendre à la méthode Bedeaux l'hommage d'avoir porté au rang de préoccupation primordiale le souci de corriger les données du chronométrage par des correctifs physiologiques, en introduisant dans l'évaluation des temps de travail: le jugement d'allure, les coefficients de fatigue posturale, de repos, de température et de monotonie dite musculaire. La justice à rendre à Bedeaux est d'avoir eu la probité de poser les problèmes dont il ne pouvait apporter la solution. Aucun de ses correctifs, en effet, ne peut être chiffré sur des données physiologiques précises.

Pour un cycle moteur, c'est-à-dire un mouvement volontaire extrait de la séquence des gestes exécutés au service d'un poste de travail, il faut évaluer visuellement la vitesse moyenne correspondant aux meilleures conditions de rapidité, de précision et de méthode: cette vitesse moyenne est le jugement d'allure. Il suffit d'avoir énoncé les conditions expérimentales dans lesquelles doit être évalué le jugement d'allure pour faire paraître son insuffisance.

C'est moins le caractère approximatif et imprécis de la mesure qui choque que le fait que c'est une notion vide de sens. La vitesse moyenne d'un ouvrier moyen ne veut rien dire. Seul instrument de mesure dans l'opération, le chronomètre ne peut apporter aucun éclaircissement sur ce qui se passe dans l'organisme de l'ouvrier qui gesticule devant l'aiguille qui tourne.

Tables standard de mouvements préalablement chronométrés M. T. M., W. F., etc.

C'est le dernier progrès, l'état le plus récent dans l'évolution du taylorisme en Amérique, car il n'apporte pas de progrès physiologique sur les méthodes précédentes. En effet, bien que ces méthodes M. T. M. Works'factors, se désignent comme méthodes d'analyse et de mesure du travail, elle ne mesurent, comme les précédentes, que des temps.

Le mérite des tables standards qui ont été mises dans le commerce est de reposer sur des analyses d'une minutie raffinée, même par rapport aux analyses si subtiles de Gilbreth, d'avoir été établies avec un soin rigoureux et, avec le même soin que la méthode Bedeaux, mais sans plus de fondement qu'elle, d'introduire les correctifs physiologiques indispensables.

Elles ont été élaborées dans le souci affiché de tenir compte des lois des mouvements et de la fatigue, mais cette considération n'intervient dans les calculs que par des coefficients gratuits, comme l'a constaté la mission de productivité du ministère du travail aux U. S. A. en 1952. Et M. Maynard, directeur du M. T. M., dans un colloque à Royaumont en 1953, justifiait l'usage des tables M. T. M. dans les termes suivants: « Nous pensions que cela améliorerait les relations humaines et que la psychologie de cette technique serait plus satisfaisante pour le travailleur que le chronométrage ».

C'est ce qui revient à dire qu'il est préférable de cacher la montre à l'ouvrier dont on chronomètre le travail.

M. Soumagnac, vice-résident de l'association française des conseils en organisation, concluait le colloque en précisant que les standards de temps n'étaient qu'un complément du chronométrage. Il s'exprimait ainsi: « Vous avez entendu les orateurs; ils vous ont dit avec prudence et justice que c'était un outil complémentaire du chronométrage ».

C'est exactement le point de la question sur l'état des méthodes de mesure du travail en France, comme dans le monde entier.

Elles ne mesurent en rien le travail ou, du moins, elles ne peuvent mesurer que sa rapidité d'exécution et les praticiens de ces méthodes de mesure ayant pris conscience de ce que pourrait avoir d'inhumain une mesure de travail qui ne tiendrait compte que de la vitesse d'exécution, ont proposé dans des modes divers mais qui ont en commun le caractère d'être sans fondement, des correctifs qui n'ont de correct que leur appellation de correctifs physiologiques, car s'ils sont loin de répondre aux obligations de ce titre, ils ont, du moins, le mérite de situer sur son vrai terrain la nature des notions qui permettront de prendre en considération d'une manière rationnelle le facteur humain.

II. — Critique de l'étude des temps de travail.

Tous les perfectionnements de l'horlogerie : de la sonnerie du réveille-matin aux cadrans lumineux des gares, ne peuvent servir à l'homme qu'à minuter le programme de ses activités, nullement à en mesurer le prix de revient. La montre ne peut renseigner ni sur le chiffre de l'addition du restaurant, ni sur le prix du loyer, ni sur l'essoufflement ou les palpitations de cœur: tout ce qui représente pour l'homme le prix intrinsèque de son travail, ce que l'on peut appeler le facteur humain dans le travail.

Facteur humain, c'est un terme dont l'usage, on peut le dire, n'est pas économisé en sociologie. Contre toute locution à sens très large, celle de facteur humain a l'inconvénient de n'offrir aucune prise à un raisonnement sérieux si on ne la définit pas, ce que se gardent bien de faire la plupart des gens qui l'emploient.

On ne peut guère envisager de le définir sans le décomposer. La part de l'homme dans la tâche qu'il remplit est complexe. Elle est psychologique et aussi physiologique. Le travail est fait de pensée et de mouvement. C'est surtout dans l'acceptation psychologique que le facteur humain est envisagé par les sociologues. Sans vouloir méconnaître l'importance de ce point de vue et du rôle des états d'âme des milieux patronaux ou syndicaux, je formule la crainte que la considération de ce facteur s'accommode mal de l'objectivité requise et, par ailleurs, soulève des problèmes qui se présentent comme le calcul de l'âge du capitaine. Ils ont regrettablement éclipsé l'aspect physiologique de la question sous lequel l'étude du travail pourrait conduire à des solutions rationnelles plus rapides.

Le problème le plus immédiat dans l'utilisation du travail de l'homme est celui de l'amortissement du moteur, celui de la fatigue et de l'usure.

Si l'on recourt au travail de l'homme, le premier point à éclaircir et qui peut l'être aujourd'hui est de savoir dans quelles limites et à quel prix son organisme fonctionne dans chaque éventualité.

Il faut aborder la considération du facteur humain par ce qui peut en être mesuré et connu en dehors de toute contestation.

Que l'on considère, avec Taylor, l'ouvrier comme un rouage non admis à la conscience de son travail ou bien, au contraire, comme l'arbitre suprême de son rôle social, si l'on parle de travail de l'homme, il est un facteur absolument irréductible, qui ne représente peut-être qu'un élément du facteur humain, mais qui en est nécessairement l'élément essentiel, c'est l'existence d'un moteur animal utilisé pour la production d'énergie mécanique.

Aborder la considération du facteur humain au jour des lois qui président à cette production d'énergie mécanique, c'est commencer par le commencement et donner aux problèmes sociaux du travail une base plus consistante que les précisions de la psychotechnique et les rigueurs toutes relatives de l'horlogerie.

Il est oiseux de faire le procès scientifique de l'empirisme. Ce ne serait pas très juste non plus parce que l'empirisme concourt à poser les problèmes scientifiques par l'insuffisance des solutions qu'il apporte.

III. — Quelles sont les améliorations qui peuvent être apportées aux méthodes de mesure du travail.

Et tout d'abord, est-il possible de substituer à la mesure des temps dans l'organisation scientifique du travail des méthodes méritant le titre de mesure du travail ?

La réponse est affirmative.

Si la mesure du travail est intéressante, c'est parce qu'elle seule permet de quantifier l'effort demandé à l'ouvrier et d'apprécier la fatigue qui est le problème central du travail humain.

Or, la mesure directe des efforts dynamiques est une chose actuellement possible par la technique des quartz piézo-électriques de Langevin. Un appareillage spécialement destiné à la physiologie du travail a été mis au point. Il permet à la fois l'étude analytique des mouvements requis de l'ouvrier dans un poste de travail et leur amélioration en vue d'obtenir le même résultat avec des efforts moindres. Il fournit des données précises sur les modifications à apporter aux machines pour les mieux adapter aux possibilités de l'ouvrier.

Tout poste de travail peut et doit être analysé et amélioré par cette méthode, dont les résultats obtenus au laboratoire ont été vérifiés sur le tas.

L'étude systématique des postes de travail s'impose.

Combattre la fatigue dans sa source en tirant de la mesure des efforts le moyen de diminuer doit être le but primordial de la mesure du travail.

La mesure directe des efforts dynamiques par les appareillages à quartz permet d'atteindre ce but.

Quant à la mesure des temps, il convient de leur donner des bases physiologiques. Il faut substituer, dans l'organisation du travail, à la notion de temps chronométré, celle de temps physiologique, c'est-à-dire la durée d'exécution du mouvement qui correspond à la constitution du moteur humain.

La connaissance du mécanisme du moteur animal et les techniques d'étude des échanges respiratoires applicables à l'homme permettent d'évaluer tout travail par la dépense d'oxygène qu'il entraîne, qui est rigoureusement proportionnelle à l'effort musculaire correspondant. Ce sont des faits bien établis et qui ne sont pas connus d'hier.

Une notion plus récente, sans doute, mais pas tout à fait nouvelle non plus est que tout mouvement est réalisé pour une certaine vitesse avec une dépense d'oxygène minima.

Il est bien certain que cette vitesse économique correspond à un optimum fonctionnel; c'est la vitesse physiologique.

Le chronomètre est ici rendu à son usage scientifique. Il constate la durée du mouvement dans les conditions les plus louables pour le moteur humain.

L'établissement d'un répertoire des vitesses économiques pour tous les gestes est une tâche lourde assurément. Elle est facilement réalisable. Cette documentation physiologique sera bien loin d'épuiser la question, mais elle est primordiale et rien de correct ne peut être fait avant l'acquisition de ces normes fondamentales.

C'est par là que doit être commencée l'étude du facteur humain.

Si l'on a cru pouvoir régler l'étude des problèmes humains par la psychotechnique, c'est une lourde erreur, car les problèmes fondamentaux d'étude de l'homme et de sa fatigue ne peuvent être résolus par cette science. Il convient de faire machine arrière et de donner à l'étude du facteur humain une base physiologique.

La première amélioration à apporter aux méthodes de mesure du travail est donc d'apporter dans la mesure des temps une correction scientifique, en mesurant les temps physiologiques.

C'est sur la base de telles mesures que pourraient être établies des normes standard hors de discussion.

La commission a cantonné ses travaux sur le problème technique de la mesure du travail parce que, sans assainissement des techniques, il n'est aucun espoir de dégager honnêtement les incidences sociales et économiques de l'organisation du travail.

Sur ce terrain purement technique, je mets moi-même un accent préférentiel sur les techniques physiologiques et les moyens qu'elles apportent de mesurer ce qui relève de la fonction musculaire dans le travail humain, sur la mesure du prix énergétique de l'effort.

Il y a deux raisons d'envisager le problème sous ce jour, dont chacune suffirait à justifier mon point de vue:

1° C'est que l'intensité de l'effort musculaire est la cause principale de la fatigue de l'ouvrier qui est, je le répète, le problème central en matière de travail humain;

2° C'est que la dépense en calories d'un travail est la seule rigoureusement mesurable dans l'effort.

Qu'on me permette une explication empruntée à ma discipline scientifique: la physiologie, pour bien faire comprendre comment le problème doit être posé.

Le muscle cardiaque se contracte sans fatigue de la vie à la mort. Le diaphragme et les muscles respiratoires de même. Ils le peuvent, en raison de leur fonctionnement rythmique, automatiquement réglé par les systématisations inconscientes du système nerveux. Une régulation stricte assigne au muscle du cœur, après chaque contraction, un temps de repos suffisant pour assurer sa réparation intégrale. Aussi ignore-t-il la fatigue.

Eh bien ! cette protection contre la fatigue qu'assure au muscle du cœur le système nerveux autonome, seule, la raison par le véhicule de la science, peut la réaliser pour les muscles du mouvement volontaire qui sont sous la dépendance des systématisations nerveuses conscientes. C'est par l'étude des réflexes conditionnés moteurs et par leur application au travail de l'homme que pourra être réalisée une éducation des muscles somatiques, introduisant dans l'activité motrice les temps de repos intercalaires qui doivent rythmer l'exécution de la tâche, pour en assurer l'accomplissement sans dommage et répartissant rationnellement sur l'ensemble de la journée de travail, de repos et du sommeil.

La fatigue est un syndrome psycho-physiologique complexe. La nécessité de récupération qu'entraîne la contraction musculaire en est le facteur initial et prédominant. C'est dans la normalisation des rythmes de l'activité musculaire consciente qu'il faut placer le but de l'organisation du travail, en premier lieu.

C'est le seul moyen d'arriver à respecter les limites du travail qui doit être demandé aux adultes, à la main-d'œuvre féminine et, éventuellement à l'adolescent, à l'usine ou au cours de son apprentissage.

RESUME

Les nécessités de l'heure donnent une grande importance à la productivité. L'étude des problèmes que pose l'amélioration de la productivité a mis en évidence le fait que, seule, l'organisation physiologique du travail peut assurer une base rationnelle à la protection de l'ouvrier.

Les postes de travail doivent être adaptés aux lois physiologiques du corps humain. La prévention re la fatigue doit être le but de cette adaptation.

Le facteur humain conditionne la productivité à la base:

Dans l'ordre social. — L'accélération des cadences de travail empêche la récupération et entraîne l'usure prématurée du travailleur; elle compromet la sécurité; la fatigue accroissant la fréquence des accidents du travail, elle crée des conflits entre patronat et milieux syndicaux. Les méthodes actuelles de chronométrage ne peuvent qu'aggraver ces inconvénients.

Dans l'ordre économique. — L'augmentation du rendement influe sur les prix de revient, sans que la corrélation avec la tarification des salaires et les prix de vente ne cessent de soulever des conflits auxquels les méthodes de chronométrage n'apportent aucune solution satisfaisante.

Dans l'ordre technique. — L'étude des temps ne peut apporter aucun élément directeur à l'adaptation des outils et des machines à leur utilisation par l'homme. Le chronométrage conduit l'ouvrier à devenir l'esclave de la machine.

La prise en considération rationnelle du facteur humain comporte la connaissance des possibilités du corps de l'homme, considéré comme moteur produisant du travail. Ces possibilités doivent être définies par les lois physiologiques qui les régissent.

Le problème des possibilités du corps humain se ramène à un problème de mesure scientifique.

C'est un problème certainement ardu, mais non pas insoluble et qui peut, grâce aux progrès de la physiologie, être plus facilement abordé de nos jours que par le passé.

Qu'est-ce qui peut être théoriquement et pratiquement mesuré dans le travail de l'homme ? Les données mesurables peuvent-elles offrir les éléments d'une rationalisation ? Tel est le problème. Comment a-t-il été résolu jusqu'à présent ?

⁂

Des méthodes d'évaluation des normes de travail ont été proposées par un très grand nombre de systèmes, dont nous avons vu les insuffisances.

Sous les noms successifs de « Chronométrage », de « Mesure du travail », d' « étude des mouvements », de « méthode d'analyse et de mesure du travail », ont été proposés des systèmes de rationalisation certainement ingénieux et pleins de mérites, en raison de la difficulté de l'entreprise, mais dont la valeur générale est sanctionnée par l'enquête de l'O. E. C. E., lorsque cette autorité s'est penchée sur le problème dans les termes suivants:

« La science du travail est encore très peu développée, et les méthodes pratiques employées par les entreprises et les instituts spécialisés font encore appel à de nombreuses données empiriques ou conventionnelles. »

Ce jugement traduit aussi bien le climat des milieux industriels.

Du côté cadres, on voit bien que le facteur humain échappe aux techniques de rationalisation employées.

Du côté ouvrier, le mot de rationalisation est synonyme d'augmentation de la production et d'accroissement de la fatigue.

En fait, les méthodes utilisées confondent bien la production et le travail. Que l'on parle de la production d'une machine dans l'unité de temps, c'est normal, mais que l'on applique le même critère au travail de l'homme, c'est une erreur fondamentale qui est à la source de la majeure partie des conflits industriels.

L'ouvrier est hostile à la rationalisation, parce que le souci de diminuer sa fatigue ne lui paraît pas inspirer les initiatives patronales.

Les cadres ne peuvent soutenir avec conviction des directives dont le bien-fondé n'est pas évident. Il n'y a pas, de part et d'autre, la confiance indispensable pour une collaboration efficace. Et ce climat psychologique est déterminé par l'insuffisance des méthodes d'établissement des normes.

Que l'on mette en œuvre un système de rémunération plus ou moins mathématique, basé sur la production de l'ouvrier exprimée par les temps, que l'on établisse une simplification du travail par poste de travail, en partant des mêmes critères, on essaie d'atténuer les effets, mais on ne s'attaque pas aux causes, parce qu'on ne mesure que des temps et qu'on pense de l'homme comme d'une machine et que l'on méconnaît — je

ne dis même pas sa valeur spirituelle — mais plus simplement et plus gravement, sa qualité de moteur vivant.

La mesure du travail est, certes, une chose difficile, mais le travail humain consiste, dans un temps déterminé, à produire une certaine quantité d'énergie mécanique et vouloir baser une rationalisation sur la seule considération des temps, sans tenir compte de la relation entre l'énergie développée et le temps où elle est produite est une absurdité physiologique.

C'est pourtant l'erreur constante des méthodes qui ont été pratiquées dans les applications de la physiologie du travail, au plus grand dommage de l'industrie, tant patrons qu'ouvriers. On s'est écarté des voies ouvertes au début du siècle par les travaux d'Amar sur la mécanique animale, pour ne plus considérer qu'un élément du problème: le temps. Il faut revenir à de saines méthodes reposant sur des bases scientifiques sures.

L'expression du travail en temps, si elle ne s'appuie sur les lois biologiques, ne peut conduire à aucune application valable. Il faut donc recourir à des méthodes dans lesquelles l'évaluation des temps repose sur l'analyse psycho-physiologique du moteur humain.

La technique n'a jamais été et ne sera jamais qu'un moyen. L'erreur à éviter, en matière d'étude du travail, est de poursuivre, même sans en avoir conscience, exclusivement l'adaptation de l'homme à la technique, alors que le but à atteindre est de définir des techniques conformes à la constitution de l'homme.

La connaissance scientifique des lois physiologiques et psychologiques qui régissent le fonctionnement du moteur humain peut, seule, fournir un terrain solide aux organisateurs de la production.

Il est actuellement possible de résoudre physiologiquement le problème de l'étude du travail.

Pour tenter de diminuer les causes de fatigue et principalement de la fatigue industrielle, il était nécessaire de rechercher des moyens permettant d'avoir une *mesure aussi précise que possible des efforts physiologiques développés au cours de l'exécution d'un travail*, méthode qui permet de conduire scientifiquement l'installation d'un poste de travail, en vue de définir les meilleures dispositions assurant à l'exécutant les efforts dynamiques et posturaux les plus faibles, pour obtenir de celui-ci le meilleur rendement sur les deux plans: physiologique et industriel.

Après cette première phrase indispensable de l'étude du travail, au cours de laquelle sont définis physiologiquement les rythmes des mouvements et la valeur du repos intercalaire, il est possible de faire des études de production exprimées en temps, afin de fournir à l'industriel les éléments indispensables à l'étude de ses prix de revient et délais de fabrication. Il peut alors également établir toutes les données statistiques exprimées en temps qui seront mises à la disposition des bureaux techniques de préparation du travail et répondant à des conditions de travail sauvegardant la santé et la dignité du travailleur.

Amélioration des méthodes basées sur les exigences et le comportement de l'homme au travail.

Une bonne méthode est obligatoirement celle qui permettra de produire au coût le plus faible. Encore faut-il que le coût le plus bas ne soit pas atteint au détriment de:

La qualité du produit;

La sécurité de la main-d'œuvre (accidents et sécurité de l'emploi);

La santé des travailleurs;

La détérioration des moyens de production utilisés.

C'est, en fait, une analyse détaillée de chacune de ces conditions qui permettra de mettre en relief les réformes désirables.

Sous les différentes formes que nous pouvons donner à cette analyse, nous pouvons dire que, *pour une qualité de produit à obtenir*, à chaque étape nous rencontrons toujours, et sous des formes d'action différentes, l'homme.

L'homme, pour qui il faut définir des conditions physiologiques de travail qui lui demanderont le minimum d'efforts pour accomplir sa tâche, réduisant ainsi les *causes de fatigue* avec le cortège de ses conséquences.

L'homme, à qui il faut donner des machines qui auront été conçues pour lui, en fonction de ses aptitudes et de ses possibilités, de façon à ce qu'il les conduise avec une sécurité quasi totale, au prix d'efforts musculaires les plus faibles et lui donnant la latitude d'acquérir une très grande précision dans l'exécution de ses mouvements.

L'homme encore, pour qui des outils doivent être étudiés, des outils ne lui imposant pas de contraintes nuisibles à sa santé.

Les méthodes permettant cette action ouvrent un horizon encore plus vaste, celui de permettre même aux diminués physiques de pouvoir, sans préjudice psychologique, continuer à être des hommes qui travaillent.

⁂

Si « le but de l'étude du travail doit se borner à augmenter la productivité individuelle, c'est-à-dire tendre à l'augmentation de la production par unité de temps » (note introductive du B. T. E., 2 mars 1953), alors il est inutile de parler de facteur humain dans la production.

L'aménagement des cadences fait au chronomètre, quels que soient les tempéraments psychologiques qu'on y apporte, ne portent pas remède aux causes du mal.

Tant que les cadences de production adoptées ne seront pas, physiologiquement, les plus souhaitables, elles n'auront aucune valeur.

On peut dire que jusqu'à présent, l'étude des mouvements se résume à quelque recommandations de sens commun. Le but à atteindre par l'étude des mouvements est la réduction des efforts musculaires. Pour y parvenir, il faut pouvoir quantifier leur énergie mécanique.

Et ce n'est pas l'étude des temps d'exécution du mouvement qui peut fournir la réponse.

ANNEXES

ANNEXE I

Note présentée par le groupe des travailleurs (C. G. T.).

INTRODUCTION

Les représentants de la C. G. T. ont participé aux travaux du groupe du travail et étudié le projet d'avis établi et présenté par M. le professeur Soula, le 19 février 1954.

Ils ont fait part de leur intention de déposer une note annexe qui expliciterait les raisons pour lesquelles ils jugent indispensable d'apporter au projet d'avis un certain nombre d'amendements et qui préciserait en même temps (ainsi que le dmande, d'ailleurs, pour toutes les centrales syndicales, le questionnaire de l'O. E. C. E., page 11), quelle est l'attitude de la C. G. T. à l'égard de la mesure du travail, telle que celle-ci est actuellement pratiquée en France.

En conséquence et au nom du groupe de la C. G. T.:

Nous avons visité le laboratoire de M. le professeur Soula et les machines que ce laboratoire a construites et expérimentées pour la mesure des efforts dynamiques des travailleurs. Nous avons apprécié la valeur de ces machines, mais leur usage peut aboutir à la meilleure ou à la pire des choses, suivant leur application.

Nous avons assisté aux auditions de nombreuses personnes attachées à des services officiels et à des groupes privés d'organisation dite scientifique du travail.

Nous avons entendu les questions pertinentes posées par M. le professeur Soula à ces diverses personnes, questions concernant surtout les conditions dans lesquelles les unes et les autres tiennent compte, dans les rapports et projets d'organisation qu'ils établissent pour les directions d'entreprise, du facteur humain et de la fatigue des travailleurs.

Nous avons constaté que, parmi ces personnes, aucune n'avait apporté aux questions du professeur Soula de réponses vraiment satisfaisantes.

Nous avons constaté également qu'à toutes les questions à eux posées par des organisations syndicales ouvrières et concernant les modes de répartition entre salariés et entreprises des avantages obtenus par l'application de leurs divers systèmes visant à l'accroissement de la productivité par des « stimulants », ces « organisateurs du travail » n'ont apporté aucune réponse satisfaisante ou même précise: ces questions ne faisaient pas généralement partie de leurs attributions et devaient se régler entre salariés et directions.

Nous avons constaté que, d'une façon générale, ces « organisateurs du travail » ne tenaient pas compte du facteur humain et ne collaboraient pas avec les médecins du travail, mais le plus souvent même les ignoraient totalement.

L'impression qui nous a semblé se dégager de l'ensemble de ces auditions peut ainsi se résumer: la base des réorganisations du travail établies par ces « organisateurs du travail » consiste, indépendamment de la division du travail, en l'application de barèmes de temps élémentaires du genre Bedeaux, M. T. M. Works'factors, etc., lesquelles résultent d'expériences effectuées sans aucune mesure de caractère scientifique, sans tenir réellement compte de la fatigue humaine et tendant surtout à réduire les temps de travail et les temps morts.

Après avoir entendu ces nombreux « organisateurs du travail », nous avons, en contrepartie, recueilli les avis sur la question de représentants des travailleurs, ouvriers, cadres, ingénieurs de diverses branches d'entreprise, ainsi que de médecins du travail et ceci nous a amené aux conclusions suivantes, qui seront suivies de quelques exemples caractéristiques.

L'organisation dite scientifique du travail, telle qu'elle est appliquée généralement, en vue d'accroître la productivité, ne peut être acceptée sans les plus expresses réserves.

Ces « sciences de la vie administrative », qui conditionnent l'organisation scientifique du travail, sont, d'après M. Fourastié, délégué français à l'O. E. C. E. pour la productivité, « une source d'autant plus précieuse de progrès technique, qu'elles ne requièrent pas, comme les sciences exactes, la servitude des investissements ou capitaux financiers ».

Sur de telles bases, évidemment moins coûteuses que la modernisation du matériel, les nombreux groupements d'organisateurs du travail que nous avons entendus (et beaucoup d'autres encore) se sont constitués, qui offrent leurs services aux directions d'entreprise, la base principale de leur travail (et les auditions nous l'ont confirmé) étant l'application de ces barèmes des temps élémentaires pour la fixation des tâches, sans aucune mesure ou appréciation scientifique de l'allure du travail et de ses répercussions sur la fatigue et la santé du travailleur.

Nous ne sommes pas opposés à une véritable et rationnelle organisation du travail: celle-ci devrait normalement permettre l'amélioration des conditions du travail et de la sécurité de celui-ci, l'allègement de la fatigue humaine, la sécurité de l'emploi et l'élévation du niveau de vie et du bien-être.

Mais nous restons opposés à ces méthodes plus ou moins habiles et complexes, lesquelles, visant en fait à obtenir plus de travail pour moins d'argent et aggravées par des feuilles de paye inintelligibles, ne sont généralement que des méthodes de surexploitation des travailleurs.

Nous pouvons citer d'innombrables exemples, chiffres et témoignages à l'appui de nos réserves: nous les avons réduits à l'extrême, nous réservant d'y revenir et d'en présenter de nouveaux, si cela s'avérait nécessaire.

I. — Exemples pris dans les industries de la confection

Dans *les manufactures Boussac*, qui occupent 20.000 femmes (textile et habillement), ingénieurs et psychotechniciens appliquent des méthodes de « sociométrie » et mesurent le rendement maximum de la minute humaine de travail.

Les normes de production varient continuellement: aujourd'hui, une chaîne sort 100 douzaines d'articles et, quelques jours après, on exige 110 douzaines, puis 120 et 140.

Pendant des heures et des heures, femmes et jeunes filles, celles-ci à partir de 15 ans, exécutent le même geste dans des temps de plus en plus réduits, à mesure qu'on augmente la vitesse de la machine. Un tel travail exige une très grande résistance nerveuse: des éblouissements, vertiges, crises de larmes sont fréquents dans les chaînes.

Ici, comme ailleurs, l'analyse des temps de travail ne tient aucun compte de la fatigue, ni des conséquences du surmenage: quand une ouvrière ne peut pas ou ne peut plus suivre la cadence, elle est éliminée; une telle méthode altère la santé de milliers de femmes et surtout de jeunes filles qu'on embauche de préférence.

On pourrait penser que le travail est rétribué selon l'effort fourni; il n'en est rien: les salaires au rendement sont fixés sur des bases bien inférieures à la qualification horaire, assortis de primes diverses d'application complexe et la rémunération effective, tout compris, ne dépasse guère 110 à 115 francs de l'heure.

Autres exemples dans le textile, au milieu d'autres, à *Roubaix, chez Leclerc et Dupère*. Les ouvrières travaillaient sur deux métiers et gagnaient 165 francs, soit 82 francs 50 par métier. Aujourd'hui, une ouvrière conduit 4 métiers et gagne 180 francs, soit 45 francs par métier, donc pas de prime proportionnelle au rendement et à l'accroissement de la productivité.

A Tourcoing, chez Six. Dans une équipe de quatre dont 1 fileur, 1 caporal et 2 rattacheurs, on supprime un rattacheur,

en conservant la même production, d'où trois ouvriers font le travail de quatre, avec une petite prime hors de toute proportion avec l'effort supplémentaire demandé aux travailleurs et l'accroissement des bénéfices patronaux.

A la Lainière de Roubaix, au pelotonnage, la production passe de 9.000 à 13.000 kilos, alors que 160 ouvriers sont licenciés.

II. — EXEMPLES PRIS DANS LA MÉTALLURGIE ET ENTREPRISES DIVERSES

Dans de nombreuses entreprises, le salaire de base pour les travailleurs au rendement est très inférieur au salaire minimum légal, c'est-à-dire que, pour obtenir seulement ce minimum légal, l'ouvrier est déjà obligé d'augmenter son rendement. Cette partie de son travail ne lui rapporte rien, car le minimum légal ne devrait correspondre qu'à un travail normal.

A la S. E. V. (Société d'équipement automobile), le salaire de base pour des ouvrières OS 2 est de 51 francs, alors que le minimum légal est de 116 francs 20, soit le double du salaire de base.

Généralement, l'ouvrière, en travaillant à force, ne peut faire qu'un boni de 25 à 30 p. 100, soit un total inférieur au minimum légal.

A la S. O. M. U. A. à Saint-Ouen (machines-outils, châssis de camions, etc.), le salaire de base d'un OP 2 est fixé de telle sorte que, pour réaliser son minimum légal, il doit fournir un boni de 27,5 p. 100.

Mais, d'une façon générale, les entreprises conseillées par des organisateurs du travail et psychotechniciens, tendent, comme le montrent déjà les exemples précédents, à réduire la partie garantie du salaire, en augmentant la partie non garantie constitué par les diverses formes de boni et de primes, laquelle n'apporte aucune sécurité au travailleur.

Il suffit d'examiner quelques-unes des formes les plus usuelles, en dehors de celles qui sont normalement liées à certaines conditions de travail, telles qu'insalubrité, chaleur, etc.

III. — FORMES DES PRIMES ET L'ARBITRAIRE DE LEUR APPLICATION

a) *La prime à « la valeur personnelle »* est un des éléments de ce que les ouvriers appellent « le salaire à la tête du client ».

A la Compagnie des compteurs de Montrouge, cette forme de prime dont l'appréciation dépend *unilatéralement* du chef direct et de la direction, amène des modifications importantes du salaire.

Pour noter cette « valeur personnelle », le chef tient compte d'une série d'éléments fixés par la direction, parmi lesquels: conduite, tenue assiduité, valeur morale, activité, serviabilité, ordre, etc.

La prime de valeur personnelle peut atteindre 60 F de l'heure à Montrouge. Elle existe, avec des variantes, dans de nombreuses entreprises des industries les plus diverses.

Aux Comptoirs français, elle varie de 0 à 36 fr. 40 de l'heure.

Au Printemps, de 0 à 4.500 F par mois; aux Galeries Lafayette, de 600 à 2.000 F par mois.

Concernant ces appréciations de la « valeur personnelle », relevons dans le *Figaro littéraire* cette étonnante confession de M. Robert Junck, intitulée *Image du Nouveau Monde:*

« La grande révélation dans le domaine de la sociométrie est l'intégration absolue de la personnalité de l'employé dans nos calculs et nos méthodes sélectives.

« Au début, au cours des examens auxquels étaient soumis les salariés et postulants, on se contentait d'études des réflexes et d'indice physique d'aptitude; maintenant, grâce aux tests de personnalité, nous sommes à même de sonder les reins, les cœurs de notre personnel. »

b) *Les primes « conditionnelles »* mensuelles, trimestrielles ou annuelles, dont l'obtention est soumise à diverses conditions: l'exemple typique est celui de Simca à Nanterre.

La prime trimestrielle, partie appréciable du salaire total, peut être supprimée *à tous*, dans les cas suivants:

Situation économique défavorable;
Augmentation des salaires de base;
Augmentation des charges sociales;

Cas où le personnel, par son action volontaire, amènerait une diminution ou un arrêt de la production.

La prime peut être réduite individuellement d'un tiers pour un « avertissement », de moitié pour chaque mise à pied.

Un exemple caractéristique à la *Lainière de Roubaix* déjà citée: une ouvrière bénéficie d'une prime de rendement de 3 F de l'heure; si, fatiguée par l'allure intensive de son travail, elle se repose une journée, c'est cette pauvre prime de 3 F par heure qui lui est supprimée pour toute la semaine.

c) *Les primes sur bénéfices* s'appliquent dans certaines entreprises où généralement le salaire de base est plus faible qu'ailleurs et où le salaire réel total ne dépasse pas la moyenne des entreprises similaires: c'est, en somme, une partie du salaire baptisée « partage des bénéfices ».

Exemple: à l'usine des métaux Ouvrard à Saint-Ouen, il existe une prime sur le chiffre d'affaires. Lorsque les ouvriers augmentent le rendement et qu'au prix d'une intensité plus grande du travail, réalisent un salaire plus élevé, la prime est diminuée.

d) *La multiplicité des primes.* Les primes sont généralement multiples et le calcul de chacune est incontrôlable.

Chez S. O. M. U. A. (déjà cité), il existe:

Une prime d'intéressement au rendement, d'un calcul indéchiffrable;
Une prime d'intéressement à la qualité, qui se calcule de plusieurs façons différentes;
Une prime annuelle non moins obscure que les précédentes.

Toutes ces primes ne sont généralement pas comptées dans le calcul des majorations d'heures supplémentaires.

De plus, le vieux système des amendes, modernisé et raffiné, est appliqué pour grève, débrayage, retard ou absence et pour diverses autres causes. Exemple: un ouvrier de la raffinerie Say, s'il fait 5 p. 100 de déchets dans sa production, quelle que soit la quantité qu'il produise, se voit supprimer sa prime de rendement de 12 francs de l'heure.

e) *Différenciation des salaires.* Les directions créent la plus grande variété de salaires de base, en multipliant les catégories.

Dans la métallurgie, il existe sept catégories: manœuvres ordinaires et de gros travaux; ouvriers spécialisés OS 1 et OS 2; professionnels OP 1, OP 2, OP 3.

Aux usines automobiles Simca, il existe cent une catégories de OP 2, avec des différences de 30 francs de l'heure.

Aux Compteurs de Montrouge, chez les outilleurs OP 1 les salaires de base varient de 127,7 à 158 francs.

A la S. O. M. U. A., dans un même atelier, groupant 74 ouvriers, quatre taux de base différents pour les 13 OP 1 avec une différence de 9,93.

D'autre part, dans une même entreprise, un ouvrier, pour une même qualification, peut être payé de six manières différentes: aux pièces, au rendement, à l'heure avec primes fixes, à l'heure avec prime variable, à l'heure avec prime fixe liée à un rendement donné, à l'heure avec prime de rendement compensatrice.

Trop d'exemples caractéristiques pourraient encore être cités et approfondis, que nous nous réservons de reprendre s'ils étaient discutés.

Ces innombrables systèmes aboutissent à une complication inouïe des feuilles de paye: celles-ci sont devenues d'encombrants documents, à peu près inintelligibles.

On doit souvent établir un « code », lequel ne permet généralement aucun contrôle du montant du boni ou des primes.

Voici un exemple de formule de prime horaire:

(0,01919 (P — 1050) + 0,01066 (P — 1050) × (R — 95) = prime horaire.

Il faut ajouter que chacune des lettres de la formule représente le résultat de calculs eux-mêmes compliqués.

Comment un travailleur peut-il contrôler qu'il touche bien son dû ?

Nous pourrions multiplier les faits à l'infini, les précédents étant pris surtout dans de grandes entreprises, où les organismes syndicaux défendent les travailleurs.

IV. — PRODUCTIVITÉ PAR « L'ORGANISATION DU TRAVAIL » ET SÉCURITÉ

Les méthodes d'analyse et de mesure du travail généralement pratiquées en France ont pour conséquence, malgré les progrès réalisés en matière d'hygiène et de sécurité, d'altérer la santé ds travailleurs et d'accroître le nombre des accidents du travail.

Une étude des dossiers de la caisse primaire de sécurité sociale de Roubaix fait apparaître que, pour cette seule ville, il y a eu, en un an, de janvier 1951 à janvier 1952, 57.418 malades de plus.

Un rapport sanitaire des Galeries Lafayette signale qu'en un an, sur 3.200 employés, il y eut 1.500 malades obligés de s'absenter. Cette situation a pour origine le surmenage: alors qu'en 1939, les débits imposés aux employés pour assurer un traitement modeste étaient de 122 par jour, ils sont montés graduellement jusqu'à 200.

La Régie nationale Renault a produit 73.542 véhicules en 1948, avec 35.400 travailleurs. L'année suivante, avec 40.205 travailleurs, elle en produisait 117.113 et M. Lefaucheux pouvait déclarer, à l'occasion du salon de l'automobile: *Nous avons chanté convenablement notre hymne à la productivité.* Mais dans le rapport des services médicaux de cette entreprise, nous relevons qu'il y a eu, au cours de cette année : 140.382 premiers pansements et 636.439 pansements renouvelés; 7.706 accidentés avec arrêt de travail, plus 6.171 blessés des yeux et 43.217 malades passés à l'infirmerie. Et cela, malgré 20 p. 100 de travailleurs éliminés, à l'embauche, pour défaut de robusticité.

Avant ce qu'on a appelé la rationalisation du travail au lendemain de la guerre 1914-1918, le chiffre annuel des accidentés du travail était de 525.000. Il s'est élevé graduellement jusqu'à 1.500.000.

En 1951, rien que dans les mines de houille, 208 tués et 114.729 blessés!

En dépit des mesures réelles prises pour assurer une meilleure sécurité des travailleurs, les conditions générales du travail sont devenues telles que le nombre des déclarations d'accidents du travail enregistrées (et ne portant cependant que sur 10 millions de travailleurs) était de 1.967.991 en 1950 et de 2.093.029 en 1951.

V. — Le problème de la fatigue et la médecine du travail

Les « organisateurs du travail » ne tiennent pas généralement un compte suffisant, dans leurs rapports d'organisation, du facteur humain et de la fatigue du travailleur: aucun d'eux, lors des auditions, n'a donné de réponse satisfaisante aux questions que leur posait le professeur Soula sur ce point précis.

Lors du IVe congrès technique national de sécurité à Lille, le 27 septembre 1953, M. Schanen, délégué de la fédération des métaux (C. G. T.), abordant l'étude du facteur humain, cite des statistiques qui démontrent que le nombre d'accidents du travail ne cesse de croître sur le plan national, ce qui lui paraît en contradiction avec les efforts en vue d'améliorer la sécurité. Cela tient aux raisons véritables des accidents du travail, que l'on pourrait connaître en interrogeant les victimes et les médecins du travail. Schanen évoque quelques-unes de ces raisons: *recherche du boni minimum, rendement trop élevé, recherche d'un salaire plus élevé par un travail accru*, négligence des directions d'entreprise, *recherche de la productivité à tout prix dans l'état actuel de l'équipement.*

Mais le document le plus important à consulter est le compte rendu des *journées nationales de médecine du travail* de Bordeaux les 7 et 8 mai 1953, au cours desquelles des docteurs et techniciens de diverses origines ont abordé le problème de la fatigue des travailleurs, de la mesure de l'effort humain dans l'industrie.

De ce compte rendu, qui serait à lire en entier, détachons quelques exemples:

« Fréquemment, dans un but de pruductivité mal comprise, le rythme adopté est antiphysiologique: cadence trop rapide et absence de repos intercalaire. Les primes au rendement jouent ici un rôle néfaste. On a signalé le cas de certaines entreprises où l'on pousse la cadence jusqu'à ce qu'il y ait augmentation de l'absentéisme (afin de déterminer le seuil de la fatigue), puis on revient en arrière. Méthode non seulement empirique, mais extrêmement dangereuse, car la fatigue confirmée est précédée par une phase de fatigue latente qui, déjà, nécessite un régime de travail atténué. »

Il ne faut pas que les « primes de production » deviennent des « primes de surmenage », l'ouvrier se surmenant pour obtenir le complément de salaire qui lui est nécessaire pour vivre.

La décomposition en opérations élémentaires. C'est un des piliers de l'édifice Taylorien. C'est une grande idée, très féconde du point de vue technique. *Malheureusement, le physiologiste doit protester.* L'opération élémentaire n'est pas une unité physiologique valable. (Docteur Claude Veil.)

Ajoutons que tous les barèmes de calculs des tâches, qu'ils soient M. T. M., Works'factors, Bedeaux à base de calcul ou mesure des temps élémentaires, constituent la base des opérations que les organisateurs du travail, largement rémunérés par le patronat, entreprennent dans les entreprises.

L'intervention du délégué de la C. G. T. au cours de ces journées de travail serait à citer en entier. Notons sa déclaration, qu'aucun des médecins du travail présents n'est venu infirmer: « il n'est pas possible à la médecine du travail de régler le problème du surmenage industriel dans son ensemble ».

CONCLUSIONS

Le groupe de la C. G. T. considère que l'étude des méthodes d'analyse et de mesure du travail actuellement pratiquées en France ne peut se limiter à l'aspect technique du problème, mais doit traiter aussi et surtout de son aspect social.

De ce point de vue, le projet d'avis présenté par M. le professeur Soula, pour aussi intéressant qu'il soit, est insuffisant, parce qu'il ne fait qu'opposer à la mesure des temps les mesures physiologiques, c'est-à-dire de l'effort, sans tenir compte de l'usage qui sera fait de ces mesures.

La mesure physiologique sacrifierait l'intérêt des travailleurs tout autant que la mesure des temps si devaient subsister les mêmes systèmes de rémunération que nous avons dénoncés.

Déjà, dans certaines entreprises, il est question d'utiliser les forces du personnel « jusqu'à saturation ».

La plupart des systèmes de rémunération sont des systèmes basés sur la « productivité » du travailleur. Ils sont dégressifs et le salaire ne correspond pas à la valeur réelle de l'effort accompli.

Les exemples de rémunération extrêmement compliqués que nous avons présentés apportent aussi la preuve que les systèmes pratiqués consistent à réduire la partie fixe du salaire de base et à donner la plus grande importance à la partie mobile sous forme de primes les plus diverses qui ne sont pas garanties.

Ces méthodes de calcul liées à la « productivité » obligent donc les ouvriers à des « rendements très poussés » pour obtenir en premier lieu le taux de leur minimum garanti par catégorie, et les contraignent à fournir des efforts bien souvent au détriment de leur santé pour parvenir à un salaire effectif qui leur permette de vivre. C'est ce que nous appelons communément « les cadences infernales à bon marché ».

La C. G. T. est persuadée que l'on peut protéger les travailleurs contre l'application de méthodes dites « scientifiques »:

1° Par la fixation obligatoire pour toutes les catégories de travailleurs, d'un salaire de base garanti, suffisamment élevé et représentant l'essentiel de la rémunération;

2° Par l'obligation dans le travail au rendement de l'attribution d'un boni qui, en aucun cas, ne sera inférieur à 20 p. 100 du salaire de base;

3° Par l'interdiction des systèmes de primes dégressives et de la revision en baisse des temps alloués pour un travail déterminé;

4° Par le respect de la semaine légale de travail fixée à 40 heures.

2° Avis formulé par le Conseil économique dans sa séance du mercredi 10 mars 1954.

Le Conseil économique,

Vu la lettre du ministre des affaires étrangères en date du 15 janvier 1953 le saisissant du problème des méthodes d'analyse et de mesure du travail pratiquées en France;

Après avoir entendu le rapport et le projet d'avis présentés, au nom de sa commission des affaires sociales, par M. le professeur Camille Soula;

Après avois pris en considération un contre-projet d'avis présenté au nom du groupe des entreprises privées, par M. Meunier (1);

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 79 voix contre 38 et 6 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 1, page 310).

Le texte du projet d'avis présenté par la commission auquel le contre-projet se substitue était le suivant:

« Le Conseil économique,

« Vu la lettre du ministre des affaires étrangères en date du 15 janvier 1953 et la note de l'O. E. C. E. le saisissant du problème des méthodes d'analyse et de mesure du travail pratiquées en France;

« Après avoir entendu le rapport présenté, au nom de sa commission des affaires sociales, par M. le professeur Camille Soula;

« Considérant que la valeur technique des méthodes dites de mesure du travail est un problème dont l'importance doit rete-

Considérant que l'avis présenté actuellement à l'examen du Conseil se limite à l'examen technique des méthodes d'analyse et de mesure du travail pratiquées en France, le Conseil économique souligne la nécessité de compléter cette étude dans un bref délai par l'étude de la répercussion de ces méthodes sur le niveau des salaires et sur les différentes formes de rémunération ouvrière (1);

Considérant que la valeur technique des méthodes dites de mesure du travail est un problème dont l'importance doit retenir l'attention des pouvoirs publics, en raison des incidences de l'organisation et de la mesure du travail;

1° *Dans l'ordre humain.*

L'organisation du travail doit être préconisée et appliquée dans la mesure où l'homme est considéré comme une fin en soi, l'importance accordée aux avantages sociaux, économiques et techniques de cette organisation ne devant jamais lui être préjudiciable.

2° *Dans l'ordre social.*

L'organisation du travail doit exercer une action protectrice sur la santé de l'ouvrier, accroître la sécurité, diminuer le nombre des accidents du travail dus à la fatigue et concourir au relèvement du niveau de vie des travailleurs, améliorer les relations humaines.

3° *Dans l'ordre économique.*

L'organisation du travail doit influer sur l'abaissement des prix de revient et des prix de vente, sur le relèvement de la tarification des salaires et assurer le plein emploi (1).

4° *Dans l'ordre technique.*

L'organisation du travail doit jouer un rôle directeur dans la rationalisation de l'outillage, son adaptation à l'homme et son emploi.

Considérant que les méthodes dites de mesure du travail actuellement en usage en France et dans un grand nombre de pays sont absolument insuffisantes et ne répondent pas à ce qu'on pourrait en espérer;

Considérant que ces mesures ne reposent sur aucune prise en considération correcte du facteur humain, sont uniquement basées sur le chronométrage et ne peuvent, de ce fait, avoir d'autre effet que d'entraîner le plus souvent à l'accélération des cadences par désir d'accroître la productivité, sans tenir suffisamment compte de la santé de l'ouvrier;

Considérant que ces méthodes réalisent une sélection susceptible d'éliminer les faibles, malgré leur qualification professionnelle et peuvent aggraver le chômage si des mesures de reclassement ne sont pas prises;

Considérant que les méthodes de mesure du travail devraient avoir pour effet d'assurer une juste rémunération du travail;

Considérant que ces méthodes pourraient répondre à ce qu'on est en droit d'en attendre, si elles étaient basées non sur la mesure des temps mais sur des mesures physiologiques assorties de recommandations destinées à assurer la protection des travailleurs, que ce progrès nécessiterait des recherches que les entreprises privées d'organisation du travail ne peuvent réaliser et que les services du ministère du travail sont déficients pour les effectuer (2);

Émet l'avis (3):

Qu'un programme de recherche scientifique sur les mesures du travail humain soit élaboré et inscrit au programme de financement de la recherche scientifique et fasse l'objet d'un service rattaché au ministère du travail et de la sécurité sociale, avec le concours des ministères de l'éducation nationale et de la santé publique et de la population et à l'activité duquel collaborent les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs;

Que les résultats des recherches sur la mesure du travail effectuées dans ce service soient diffusés par le ministère du travail et mis à la disposition des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs;

Que l'introduction dans les entreprises des données scientifiques doit être faite en accord avec les représentants qualifiés du personnel et que l'observation de ces données scientifique-

---

sur l'attention des pouvoirs publics, en raison des incidences de l'organisation et de la mesure du travail;

« 1° *Dans l'ordre humain.*

« L'organisation du travail doit être préconisée et appliquée dans la mesure où l'homme est considéré comme une fin en soi, l'importance accordée aux avantages sociaux, économiques et techniques de cette organisation ne devant jamais lui être préjudiciable;

« 2° *Dans l'ordre social.*

« L'organisation du travail doit exercer une action protectrice sur la santé de l'ouvrier, accroître la sécurité, diminuer le nombre des accidents du travail dus à la fatigue et concourir au relèvement du niveau de vie des travailleurs, améliorer les relations humaines;

« 3° *Dans l'ordre économique.*

« L'organisation du travail doit influer sur l'abaissement des prix de revient et des prix de vente, sur le relèvement de la tarification des salaires et assurer le plein emploi;

« 4° *Dans l'ordre technique.*

« L'organisation du travail doit jouer un rôle directeur dans la rationalisation de l'outillage, son adaptation à l'homme et à son emploi;

« Considérant que les méthodes dites de mesures du travail actuellement en usage en France et dans un grand nombre de pays sont absolument insuffisantes et ne répondent pas à ce qu'on pourrait en espérer;

« Considérant que ces mesures ne reposent sur aucune prise en considération correcte du facteur humain, sont uniquement basées sur le chronométrage et ne peuvent, de ce fait, avoir d'autre effet que d'entraîner le plus souvent à l'accélération des cadences par désir d'accroître la productivité aux dépens de la santé de l'ouvrier;

« Considérant que ces méthodes réalisent une sélection susceptible d'éliminer les faibles, malgré leur qualification professionnelle et peuvent aggraver le chômage;

« Considérant que les méthodes de mesure du travail devraient avoir pour effet d'assurer une juste rémunération du travail;

« Considérant que ces méthodes pourraient répondre à ce qu'on est en droit d'en attendre, si elles étaient basées non sur la mesure du temps, mais sur des mesures physiologiques destinées à assurer la protection des travailleurs et que ce progrès nécessiterait des recherches que les entreprises privées d'organisation du travail ne peuvent réaliser et que les services du ministère du travail sont déficients pour les effectuer,

« Émet l'avis:

« Qu'un programme de recherches scientifiques sur les mesures du travail humain soit élaboré et inscrit au programme de financement de la recherche scientifique et devienne l'objet d'un service rattaché aux ministères de l'éducation nationale, de la santé publique et de la population et du travail et de la sécurité sociale à l'activité duquel collaborent les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs;

« Que les résultats des recherches sur la mesure du travail effectuées dans ce service soient diffusés par le ministère du travail et mis à la disposition des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs;

« Que l'introduction dans les entreprises des données scientifiques doit être faite en accord avec les représentants qualifiés du personnel. Elle doit être assortie de mesures sauvegardant la sécurité et la santé des travailleurs et assurant la sécurité de l'emploi et le relèvement du niveau de vie des travailleurs;

« En ce sens, le Conseil économique recommande:

« 1° Que soit fixé, pour toutes les catégories de travailleurs, un salaire de base garanti suffisamment élevé et représentant la rémunération au temps, c'est-à-dire à l'heure, à la journée ou au mois;

« 2° Que soit assuré, dans le travail au rendement, un boni réel s'ajoutant au salaire de base;

« 3° Que les systèmes de primes au rendement puissent permettre aux travailleurs de tirer le bénéfice intégral de leur effort de production;

« 4° Que soit assuré le respect de la durée légale du travail. »

(1) Ce considérant résulte de l'adoption, au scrutin public, par 72 voix contre 56 et 10 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 2, page 310), d'un amendement présenté par M. Forget, au nom du groupe de l'agriculture.

(1) Les paragraphes 1, 2 et 3 résultent de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Vansieleghem au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.); le texte du projet d'avis auquel il se substitue était le suivant:

« 1° *Dans l'ordre social.*

« L'organisation du travail peut exercer une action protectrice sur la santé de l'ouvrier, accroître la sécurité, diminuer le nombre des accidents du travail dus à la fatigue et améliorer les relations humaines;

« 2° *Dans l'ordre économique.*

« L'organisation du travail influe sur l'établissement des prix de revient, la tarification des salaires et sur les prix de vente. »

(2) Ces cinq considérants résultent de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Vansieleghem au nom du groupe des travailleurs (C. F. T. C.); le texte du projet d'avis auquel il se substitue était le suivant:

« Considérant que les méthodes dites de mesure du travail actuellement en usage en France sont les mêmes que partout dans le monde, particulièrement les méthodes américaines, et que ces méthodes sont absolument insuffisantes et ne répondent pas à ce qu'on pourrait en espérer;

« Considérant que ces méthodes pourraient répondre à ce qu'on est en droit d'en attendre si elles étaient basées, non sur la mesure des temps mais sur la mesure des efforts, et que ce progrès nécessiterait des recherches que les entreprises privées d'organisation du travail ne peuvent réaliser et que les services du ministère du travail sont actuellement mal orientés pour effectuer. »

(3) Ce vote a été acquis au scrutin public par 166 voix contre 30 et 1 abstention (voir résultat en annexe scrutin n° 6, page 312).

ment établies soit imposée dans la pratique industrielle en sauvegardant la sécurité et la santé du travailleur, ainsi que le relèvement de son niveau de vie (1) (2) (3) (4).

(1) Le premier paragraphe de l'avis résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Vansieleghem, au nom du groupe des travailleurs C. F. T. C. et complété par le groupe des travailleurs C. G. T. F. O. L'ensemble de l'avis résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par M. Beyaert, au nom du groupe des travailleurs (C. G. T. F. O.). Le texte du projet d'avis auquel il se substitue était le suivant:

« Le Conseil économique,

« Émet le vœu qu'un programme de recherches sur la mesure du travail humain soit élaboré et inscrit au programme de la recherche scientifique et que ce programme soit incorporé dans le plan de coordination de la recherche en cours d'étude à la commission du plan de modernisation et d'équipement et devienne l'objet d'un service public — que les résultats des recherches sur la mesure du travail effectuées dans ce service public soient diffusé par le ministère du travail et mis à la disposition des entreprises privées et que l'observation des données scientifiquement établies soit imposée dans la pratique industrielle pour améliorer la productivité en sauvegardant la sécurité et la santé du travailleur ».

(2) Un amendement présenté par M. Beyaert, au nom du groupe des travailleurs (C. G. T. - F. O.), a été rejeté au scrutin public par 74 voix contre 53 et 12 abstentions (voir résultat en annexe scrutin n° 3, page 311).

Cet amendement tendait à ajouter à la suite de l'avis le texte suivant:

« En ce sens, le Conseil économique recommande:

« 1° Que soit fixé, pour toutes les catégories de travailleurs, un salaire de base garanti suffisamment élevé et représentant la rémunération au temps, c'est-à-dire à l'heure, à la journée ou au mois;

« 2° Que soit assuré, dans le travail au rendement, un boni réel s'ajoutant au salaire de base;

« 3° Que les systèmes de primes au rendement puissent permettre aux travailleurs de tirer le bénéfice intégral de leur effort de production;

« 4° Que soit assuré le respect de la durée légale du travail.

(3) Un amendement présenté par M. Monjauvis, au nom du groupe des travailleurs (C. G. T.), a été rejeté au scrutin public par 80 voix contre 53 et 5 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 4, page 311).

Cet amendement tendait à ajouter à la suite de l'avis le texte suivant:

« En ce sens, le Conseil économique recommande:

« Que soit fixé, pour toutes les catégories de travailleurs, un salaire de base garanti suffisamment élevé et représentant la rémunération au temps, c'est-à-dire à l'heure, à la journée ou au mois. Le calcul des bonifications ou des primes devant partir de ces salaires de base ».

(4) Un amendement présenté par M. Monjauvis, au nom du groupe des travailleurs (C. G. T.), a été rejeté au scrutin public par 75 voix contre 49 et 14 abstentions (voir résultat en annexe, scrutin n° 5, page 312).

Cet amendement tendait à ajouter à la suite de l'avis le texte suivant:

« Que soit assuré, dans le travail au rendement, un boni réel s'ajoutant au salaire de base et ne devant en aucun cas être inférieur à 20 p. 100 de celui-ci.

« Que les systèmes de primes au rendement puissent permettre aux travailleurs de tirer le bénéfice intégral de leur effort de production, c'est-à-dire qu'ils ne soient pas dégressifs et que les temps alloués pour un travail déterminé ne soient pas revisés en baisse lorsque le travailleur élève son boni.

« Que soit assuré le respect de la durée légale du travail fixée à 40 heures par semaine ».

ANNEXE II

SCRUTIN N° 1

Sur la prise en considération du contre-projet d'avis relatif aux méthodes d'analyse et de mesure du travail, présenté par le groupe des entreprises privées.

Nombre de votants 143

Ont voté pour 79
Ont voté contre 58
Se sont abstenus 6

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (79).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Lamour, Lepicard, Lucas, Mangeard, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaërt, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Dessé, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Graève, Jourdain, Poitay, Potier de la Morandière.

Ont voté contre (58).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T. - F. O.), Hanquant (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — MM. Byé, Caujolle, Dumontier, May, Philip, Roche, Sauvy.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T. - F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T. - F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (6).

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Verret.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puvereil.

Groupe de l'Union française. — M. Bicheron (C. G. C.).

Rectification de vote:

M. Byé (pensée française), porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN N° 2

Sur l'amendement présenté par le groupe de l'agriculture au contre-projet du groupe des entreprises privées, tendant à souligner la nécessité de compléter l'étude des méthodes d'analyse et de mesure du travail par l'examen de la répercussion de ces méthodes sur le niveau des salaires.

Nombre de votants 138

Ont voté pour 72
Ont voté contre 56
Se sont abstenus 10

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (72).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, Des Courtils, Du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mavolle, Meunier, Trocme, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — MM. Barat.

Groupe de l'Union française. — M. Bernard.

Ont voté contre (56).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (G.G.T.-F.O.), Haniquaut (C.F.T.C.), Rius (C.G.T.).

Groupe de l'artisanat. — M. Lecœur.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Mabit, Noddings, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Wandenbussche, Willame.
C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Petters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C.G.T.), Sar (C.G.T.-F.O.), Tidjani (C.F.T.C.).

Se sont abstenus (10).

Groupe des associations familiales. — MM. Leroy (Louis), Pasquet.

Groupe des travailleurs:
C. G. C. — MM. Ducros, Le Fermé, Malterre, Puverel.
C. T. intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Graève, Jourdain.

SCRUTIN N° 3

Sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.-F. O.), au contre-projet d'avis du groupe des entreprises privées, tendant à fixer, pour toutes les catégories de travailleurs un salaire de base garanti suffisamment élevé et représentant la rémunération au temps.

Nombre de votants..... 139

Ont voté pour..... 53
Ont voté contre..... 74
Se sont abstenus..... 12

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (53).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise, Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — MM. Philip, Soula.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.
C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.
C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (74).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, Des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Trocmé, Wendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Graève, Jourdain, Potier de la Morandière.

Se sont abstenus (12).

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Sauvy.

Groupe des travailleurs:
C. F. T. C. — MM. Ducros, Le Fermé, Malterre, Puverel.
C. T. Intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — M. Bicheron (C. G. C.).

SCRUTIN N° 4

Sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.) au contre-projet d'avis du groupe des entreprises privées, tendant à instaurer un salaire de base garanti suffisamment élevé et représentant la rémunération au temps, le calcul des bonifications ou des primes devant partir de ce salaire de base.

Nombre de votants..... 138

Ont voté pour..... 53
Ont voté contre..... 80
Se sont abstenus..... 5

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (53).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise, Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard.

Groupe de la pensée française. — MM. Philip, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T.-F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'gom (C. G. T.), Sar (C. G. T.-F. O.), Tidjani (C. F. T. C.).

Ont voté contre (80).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Le Henaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Trocmé, Waendendries.

Groupes des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C. T. Intell. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C. G. C.), Graève, Jourdain, Potier de La Morandière.

Se sont abstenus (5).

Groupe de l'artisanat. — M. Lecœur.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Sauvy.

SCRUTIN N° 5

Sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.), au contre-projet du groupe des entreprises privées tendant à instaurer, dans le travail au rendement, un boni réel, à mettre sur pied un système de primes au rendement permettant aux travailleurs de tirer le bénéfice intégral de leur effort de production, à assurer le respect de la durée légale du travail.

Nombre de votants 138

Ont voté pour 49
Ont voté contre 75
Se sont abstenus 14

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (49).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C. G. T.-F. O.), Haniquaut (C. F. T. C.), Rius (C. G. T.).

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Mabit, Noddings, Mme Picard.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C. G. T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C. G. T. - F. O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C.G.T.), Sar, Tidjani (C.F.T.C.).

Ont voté contre (75).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, Des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Cuvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — M. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerle, Goudaërt, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Graeve, Jourdain, Potier de La Morandière.

Se sont abstenus (14).

Groupe des association familiales. — MM. Leroy (Louis), Pasquet.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Le Fermé, Malterre, Puverel.

C. T. intellel. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — M. Bicheron (C.G.C.).

SCRUTIN N° 6

Sur l'ensemble du projet d'avis relatif aux méthodes d'analyse et de mesure du travail pratiquées en France.

Nombre de votants..... 137

Ont voté pour..... 106
Ont voté contre..... 30
S'est abstenu..... 1

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (106).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bardet, Baron, Barré, Bidau, Biset, Bonjean, Bouchard, Chegut, Deleau (Jean), Denoyés, des Courtils, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Haniquaut (C.F.T.C.), Lamour, Lepicard, Lequertier, Lucas, Mangeard, Martin, Maumont, Milhau, Naudin, Robin (François), Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André (Jean-Louis), Boulland, Canonville, Chopin Dallant, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), Mabit, Noddings, Pasquet, Mme Picard.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanie, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaërt, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll, Thoumyre.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Lafond, Mayolle, Meunier, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Sauvy, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C.G.C. — MM. Ducros, Le Ferme, Malterre, Puverel.

C.F.T.C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vansieleghem, Vandenbussche, Willame.

C.T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bicheron (C.G.C.), Graeve, Jourdain, Potier de La Morandière, Tidjani (C.F.T.C.).

Ont voté contre (30).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (C.G.T.-F.O.), Rius (C.G.T.).

Groupe de la pensée française. — M. Philip.

Groupe des travailleurs:

C.G.T. — M. Bouchaud, Mme Brisset, MM. Brouard, Duret, Frischmann, Furst, Le Brun, Le Quéré, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz.

C.G.T.-F.O. — MM. Allègre, Beyaert, Bomal, Bothereau, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lapeyre, Pagliano, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. N'Gom (C.G.T.), Sar (C.G.T.-F.O.).

S'est abstenu (1).

Groupe de l'artisanat. — M. Lecœur.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.